

Le 1^{er} novembre 2001

Frais de service

Billet d'avion

Réservation faite directement chez la compagnie aérienne	\$ 20.00 /passager
Réservation seulement	\$ 15.00 /passager
Billet d'avion prépayé et excédant de bagage	\$ 40.00 /passager
Changements/ modifications/ annulations	\$ 15.00 /transaction
Livraison: - Montréal et les environs	\$ 5.00 /plus frais de livraison /enveloppe
- extérieur de Montréal et au Nunavik	\$ 10.00 /plus frais de livraison /enveloppe
Services spéciaux	\$ 40.00 /passager

Hôtel /Réservation d'automobile

Réservation sans commission	\$ 25.00 /réservation
Réservation d'hôtel prépayée, refacturée au client	\$ 40.00 /réservation

Services administratifs

Recherche et photocopie de billets	\$ 50.00
Remboursement de billets	\$ 40.00
Réclamation d'un billet perdu	\$ 40.00
Chèque sans provision	\$ 40.00
Transfert de fonds (international)	\$ 40.00
Billets de théâtre et de spectacle, etc.	\$ 25.00
Demande de visa	\$ 30.00

les taxes ne sont pas incluses

NOTE

À / TO:

M. DANIEL BERROUARD

MENV.

FAX: 646-0266

Nb pages: 3 (incluant celle-ci)

DE / FROM:

ROBERT COMTOIS

SEC. EXÉCUTIF

Québec, 31 octobre 2001

Daniel,

Voici le message de C. Vendel
adressé au ceek le 26/10.

Salutations,

R.C.



RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE

HEURE : 31-OCT-2001 11:44
NO TEL : 418 656 3023
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 192
DATE : 31-OCT 11:42
A : 96460266
PAGES DU DOC : 003
HEURE DEPART : 31-OCT 11:42
HEURE FIN : 31-OCT 11:44
PAGES TRANSMISES : 003
ETAT : OK

CCEK.

NO FICHIER : 192

***** AVIS DE TRANSMISSION REUSSE *****

RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE

HEURE : 30-OCT-2001 17:18
NO TEL : 418 656 3023
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHER : 188
DATE : 30-OCT 17:17
A : 96434143
PAGES DU DOC : 001
HEURE DEPART : 30-OCT 17:17
HEURE FIN : 30-OCT 17:18
PAGES TRANSMISES : 001
ETAT : OK

NO FICHER : 188

***** AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE *****

ᑲᑎᑲᑲ ᓄᓇᑲᑦ ᑳᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE: 30 OCTOBRE 2001

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) :

5 8 x 11
 8 x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR : (418) 649-6674 (9)
<input type="checkbox"/>	Eli ANGIYOU	TÉLÉCOPIEUR : (819) 496-2200 (1)
<input type="checkbox"/>	Danielle BAILLARGEON	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-4667 (9)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR : (819) 964-0063 (1)
<input checked="" type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR : (819) 994-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-9483 (9)
<input type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR : (418) 842-0425 (9)
<input type="checkbox"/>	David OKPIK	TÉLÉCOPIEUR : (819) 492-9935 (1)

DE : ROBERT COMTOIS TÉL. : (418) 656-2131, poste 4730

COMMENTAIRES

Bonjour
Tel que demandé,
à la prochaine. Sincèrement,
R. Comtois
CCEK

2001-07-09

Secrétariat
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

TÉL. : (418) 656-2131, poste 4730
FAX. : (418) 656-3023



NOTE

À / TO: M. Jean Couëtis
1962 av. des Mammets
Beaufort (Qué.)
G1E 3Y6

DE / FROM: R. Couëtis

30 octobre 2001

Bonjour,

Tel que demandé : lettre de S. Cersliberg
à Peter Antoni datée du 22/10/2001
et reçue au CCEK le 29/10/2001.

Salutations.

R. Couëtis.



To: CCEK-KEAC
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>
Subject: KEAC -- Meeting with Minister Boisclair; Solid waste; Fed. Administrator.
Cc:
Bcc:
X-Attachments:

To all KEAC members:

Meeting with Minister Boisclair --- Take note that the meeting with Minister Boisclair is postponed to November 15, 2001. Having acknowledged receipt of this change, the Acting President, Mr. Barrett should approve the new date very soon. Therefore, the KEAC 89th sitting to be held in Quebec City will take place as planned previously on October 23, 2001.

Solid waste (vehicles scraped) --- Mr. Clement Trudel from MENV, one of those in charge of the review of the regulation respecting the elimination of waste material, sent a fax to the KEAC last Friday, Oct. 26, 2001. He pointed out that the Quebec North Shore Division in the MENV doesn't agree with the possibility to put scraped vehicles in the same waste deposit, as solid waste --- a possibility previously included in order to meet the conditions present in Quebec Lower North Shore (almost the same as in Nunavik). His question addressed to the KEAC is: "Taking into account this position taken by the Quebec North Shore Division in the MENV, does the KEAC maintains its position to put scraped vehicles in the same waste deposit, as solid waste, or not? And if not: what is the position of the KEAC about that?" We contacted Mr. Stephane Ferrero from KRG in order to submit this late request and get his reaction. Also, the Acting President, when contacted this morning, asked to include this request at the 89th meeting in Quebec City in item 3.2. Take note that it was the first time since June, when the KEAC gave its advice about the review of the regulation, that we are contacted by an agent in charge of the review process from the MENV -- who didn't react to KEAC advice until now.

Federal Administrator wrote to President of Makivik --- In a letter dated October 22, 2001, received today October 29, 2001, Mr. Gershberg wrote to Mr. Aatami in order to transmit his decision regarding the construction of the marine infrastructures in Kangiqsujuaq (...endorsed with three (3) conditions). But the first part of the letter is devoted to his concerns about the initiatives taken by Makivik until now to proceed to the construction of such infrastructures without the necessary authorizations -- including the Kangiqsujuaq project! This letter will be available at the 89th meeting but can be sent to member on request addressed to the KEAC secretariat.

Yours truly,

Robert Comtois
Interim Executive Secretary



Canadian Environmental
Assessment Agency

President

Fontaine Building
Hull, Quebec
K1A 0H3

Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Président

Édifice Fontaine
Hull (Québec)
K1A 0H3

OCT 22 2001



Mr. Pita Aatami
President
Makivik Corporation
Postal Office Box 179
Kuujuuaq QC J0M 1C0

Mr. Aatami:

Pursuant to section 23.4.23 of the *James Bay Northern Québec Agreement* (JBNQA), I wish to inform you of my decision regarding the construction of the marine infrastructure project at Kangiqsujaq.

However, before doing so, I wish to underline my concerns, relating to the construction of this project prior to the issuance of the required permits and authorizations. I am concerned with *Makivik Corporation's* application of the *Environmental and Social Protection Regime* in the planning and development of this and previous marine infrastructure projects.

I wish to emphasize that under sections 23.3.15 and 23.4.28 of the JBNQA, you must obtain the necessary authorizations or permits from responsible government authorities, including my approval, before proceeding with the work, notwithstanding the short construction season in the Nunavik territory. In the planning of future projects, such as Kuujuuaq and Ivujivik, it would be advisable to provide for adequate lead time for the preparation and review of the Environmental Social Impact Study (ESIS).

Despite these concerns, I am encouraged that Makivik has engaged the services of a full-time biologist to assist in preparing the ESIS reports, resulting in an improvement in the quality of these reports. This will undoubtedly contribute to the timely review of these documents.

.../2



Although I am concerned that this project has proceeded without the necessary approvals, I have decided to endorse the recommendations of the Federal Review Panel - North (FRP-North) to accept the project, subject to the following conditions:

1. The proponent will perform regular monitoring of the water quality and turbidity of Tasialuq Lake, including the maintenance and monitoring of the sediment trap. This monitoring should be performed on an annual basis for a minimum of the first five years after the completion of the construction. It should be noted that the lake can serve as a source of potable water for the village, therefore requiring rigorous quality monitoring.
2. Monitoring of the aquatic fauna should also be undertaken within and in the immediate vicinity of the breakwater. Such monitoring should be performed after one, three and five years of completing the infrastructure.
3. The proponent will bring to my attention, as soon as available, all interim results of both monitoring programs as well as those requested in my previous decisions for the maritime infrastructures projects in Kangiqsualujjuaq, Quaqtac, Umiujuaq and eventually Kuujjuaq. The data collected from these monitoring programs should contribute to improving the environmental and social reviews for future applicable projects.

Thank you for your co-operation and I trust that the necessary steps will be taken by your organization so as to ensure the proper implementation of section 23 of the JBNQA in the future.

Yours sincerely,

ORIGINAL SIGNED BY
S. M. GERSHBERG
A SIGNE L'ORIGINAL

Sid Gershberg
Federal Administrator
James Bay and Northern Quebec
Agreement

c.c.: Johnny N. Adams, Chairman of the KRG
Robert Comtois, Executive secretary of the CCEK
Peter Jacobs, Chairman of the KEQC
Benoit Taillon, Chairman of the COFEX-North

NOTE

DESTINATAIRE : Robert Comtois

EXPÉDITEUR : Louise Boucher

DATE : Le 24 octobre 2001

OBJET : Convention de la Baie-James et du Nord québécois et Loi sur la qualité de l'environnement



À la demande de Daniel Berrouard, ci-joint copie anglaise de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et copie de la Loi sur la qualité de l'environnement pour Jean Couture. Une copie française de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois lui sera transmise lorsque je l'aurai reçu.

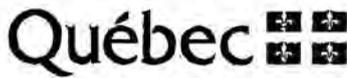
p.j.



Direction des évaluations environnementales
Service des projets industriels et en milieu nordique

Édifice Marie-Guyart, 6^e étage boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3933 poste 4659
Télécopieur : (418) 644-8222
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>



Ministère
de l'Environnement



BORDEREAU DE TRANSMISSION

En tout temps, appuyez sur la barre d'état ou appuyez sur la touche F1 pour de l'aide.

Date	Heure	Nombre de pages transmises (Incluant celle-ci)
2001/10/26		3

1- Identification du destinataire

Nom Comtois	Prénom Robert	Téléphone au bureau () - poste
Adresse		Télécopieur (418) 656 - 3023

2- Identification de l'expéditeur ou de l'expéditrice

Nom Trudel	Prénom Claude	Téléphone au bureau (418) 521 - 3885 poste 4888
Adresse 675, boul. René-Lévesque EST, 8 ^e étage Québec (Québec), G1R 5V7		Télécopieur (418) 644 - 2003

3- Commentaires

Tel que convenu lors de notre conversation téléphonique.

4- Avis relatif à cette télécopie

Si vous n'avez pas reçu toutes les pages, communiquez avec :

Nom Trudel	Prénom Claude	Téléphone au bureau (418) 521 - 3885 poste 4888
----------------------	-------------------------	--

Le présent message télécopié peut renfermer des renseignements protégés et confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous prenez connaissance de ce document sans en être le destinataire ou le mandataire, vous êtes avisé que tout usage (diffusion, distribution, reproduction ou autre) de cette communication est interdit. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser immédiatement une des personnes ci-dessus par téléphone et détruire cette télécopie. Votre collaboration à cet égard sera vivement appréciée.



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Robert Comtois

EXPÉDITEUR : Claude Trudel, ing. M. Sc.

DATE : Le 26 octobre 2001

OBJET : Élimination des carcasses de véhicules automobiles en milieu nordique

Pour faire suite à notre conversation téléphonique, je vous envoie cette note afin d'obtenir les commentaires de CCEK concernant l'objet mentionné en rubrique.

Un bref résumé de la question :

Selon le règlement actuel, les carcasses de véhicules automobiles ne sont pas des déchets solides. Par conséquent, elles ne peuvent être éliminées dans aucun des lieux d'élimination régis par le Règlement sur les déchets solides notamment les dépôts en milieu nordique.

Dans le cadre de la refonte de ce règlement, le projet prépublié dans la Gazette officielle au mois d'octobre 2000, contenait une disposition particulière permettant à un dépôt en milieu nordique de recevoir des carcasses de véhicules automobiles. Nous avons pensé qu'étant donné l'éloignement et les faibles possibilités de récupération, il serait souhaitable de concentrer en un seul endroit, les matières résiduelles à éliminer, c'est-à-dire au dépôt en milieu nordique, plutôt que de faire en sorte que les carcasses soient accumulées dans un autre lieu.



...2

2

La Direction régionale de la Côte-Nord de notre ministère, où il est également possible pour certaines municipalités d'aménager et d'exploiter des dépôts en milieu nordique, nous a fait part de ses réserves quant à la possibilité d'y éliminer des carcasses de véhicules automobiles, craignant une diminution de la durée de vie de ces lieux ainsi que la contamination par les différents liquides contenus dans ces véhicules.

Avant de revenir au statu quo, c'est-à-dire ne pas permettre d'éliminer des carcasses de véhicules automobiles dans un dépôt en milieu nordique, nous aimerions connaître la position du CCEK à ce sujet. Le mémoire que vous avez adressé au ministre dans le cadre de la prépublication du projet de règlement est muet quant à la problématique des carcasses de véhicules automobiles.

Puisque nous avons l'intention d'adopter le règlement sous peu, nous apprécierions connaître votre position sur ce sujet le plus rapidement possible. Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à me contacter au (418) 521-3885 poste 4888.

Claude Tudel mg.
ET

To: CCEK-KEAC
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>
Subject: KEAC -- Boisclair: confirmed!
Cc:
Bcc:
X-Attachments:

To all KEAC members:

Meeting with Minister Boisclair (MENV) --- Take note that the KEAC will be at the agenda of Minister Boisclair on November 6, 2001, from 12:30 to 13:30 at the Minister's Cabinet -- a meeting right in the middle of our 1st day of KEAC meeting. The late intervention by our Acting President, Michael Barrett, was the good one! We will make the point about this meeting on November 6th morning altogether.

89th Meeting in Quebec City --- Papers are mailed (agenda, documents, field trip for Nunavik members, etc.). Moreover, some documents will be distributed at the meeting itself. If you need more details about what you got, feel free to contact the Executive Secretary.

Condolences --- Eli Angiyou lost his daughter last week in Akulivik. He called me today and I talked to him. He is considering the opportunity to come to Quebec City. Nevertheless, in the name of KEAC members, I transmitted him our deep sympathy and our sincere condolences.

Yours truly,

Robert Comtois
Interim Executive Secretary

Qui peut voter pour le préfet?

Pour se qualifier comme électeur et avoir le droit de voter aux élections du 4 novembre 2001, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes au 1^{er} septembre 2001 :

- ⇒ avoir 18 ans ou plus;
- ⇒ avoir la citoyenneté canadienne;
- ⇒ être domicilié dans la municipalité régionale de comté où a lieu l'élection et être domicilié au Québec depuis au moins six mois;
- ⇒ être inscrit sur la liste électorale.

On peut également exercer son droit de vote lorsque l'on n'est pas domicilié dans la municipalité régionale de comté mais qu'on est propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise (lieu d'affaires) dans la MRC depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre. Il suffit de demander par écrit au secrétaire-trésorier de la MRC d'être inscrit sur la liste électorale de la MRC.

Si on est copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, on peut désigner, par procuration, la personne qui peut être inscrite sur la liste électorale et transmettre cette procuration au président d'élection de la MRC.

S'inscrire sur la liste électorale

Il est de la responsabilité de l'électeur de s'assurer que son nom figure sur la liste électorale. Si un électeur domicilié dans la MRC n'est pas inscrit, il doit se présenter au bureau de révision. Il devra présenter deux pièces d'identité : une indiquant son nom et sa date de naissance (acte de naissance, passeport, carte d'assurance maladie, etc.) et l'autre, son nom et son adresse (permis de conduire, compte de téléphone, etc.). L'adresse du bureau de révision peut être fournie par le président d'élection de la MRC.

Où aller voter?

Qu'ils résident dans une municipalité locale qui est en élection ou non, les électeurs inscrits sur la liste électorale de la MRC recevront par la poste un avis les informant de l'endroit où aller voter.

Dans les municipalités locales qui sont en élection ordinaire, le bureau de vote sera situé au même endroit que les élections municipales puisque ces deux élections se tiennent le même jour.

Quand aller voter?

Le dimanche 4 novembre 2001 est la date du scrutin fixée pour élire le préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut. Les bureaux de vote seront ouverts de 9 h à 19 h.

Dans plusieurs municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut, l'élection du préfet se tiendra en même temps que le scrutin municipal. Il importe cependant de souligner que tous les électeurs de cette MRC, incluant ceux qui habitent dans les municipalités locales qui ne tiennent pas leur élection municipale cet automne, seront appelés à élire le préfet.

Un électeur qui prévoit être absent ou dans l'impossibilité de voter le jour du scrutin pourra voter par anticipation le 28 octobre de 12 h à 20 h.

Information supplémentaire

Le président d'élection de la MRC peut fournir toute l'information entourant cette élection.

Voici les coordonnées du président d'élection de la MRC des Pays-d'en-Haut :

Monsieur Yvan Genest
1320, boulevard de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N5
Tél. : (450) 229-6637

Publication	
Rédaction Sous-ministère aux politiques	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 (418) 691-2019
Production Affaires publiques et Communications Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	C.P. 83 Tour de la Place-Victoria Bureau 3.10 Montréal (Québec) H4Z 1B7
Site Web mamm.gouv.qc.ca	



N° 18 - 23 octobre 2001

Une première au Québec : l'élection au suffrage universel du préfet d'une MRC à caractère rural

Les électeurs de la MRC¹ des Pays-d'en-Haut éliront cet automne leur préfet au suffrage universel², une première à l'échelle de tout le Québec! Jusqu'ici, seuls les membres du conseil des MRC pouvaient voter pour élire le préfet. Dorénavant, l'ensemble des électeurs, dans les MRC à caractère rural qui auront choisi l'élection au suffrage universel, pourront exprimer leur vote sur la question.

De plus, jusqu'ici le préfet a toujours été désigné parmi les maires des municipalités locales qui forment la MRC. Un préfet élu au suffrage universel ne pourra pas, quant à lui, assumer conjointement d'autres fonctions d'élu, ce qui lui permettra de se consacrer entièrement aux affaires de la MRC.

L'élection des préfets : un privilège des MRC à caractère rural

Depuis la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (loi 29), le 21 juin 2001, le gouvernement peut désigner par décret des « MRC à caractère rural ». Ces MRC sont celles dont le territoire ne comprend aucune agglomération de recensement³. Cette même loi permet aux MRC à caractère rural de décréter par règlement l'élection au suffrage universel de leur préfet, à compter de l'année 2001.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a reconnu 48 MRC à caractère rural, et chacune d'elles pourra décider de soumettre au vote de l'ensemble de ses électeurs le choix de son préfet.

Lorsqu'une MRC a décidé de procéder à une telle élection, cette décision s'applique irrévocablement à toute élection à partir de la date d'élection prévue dans le règlement.

Les modalités

Les MRC désireuses d'élire leur préfet cette année devaient avoir un règlement à cet effet en vigueur dès le 1^{er} août 2001. Pour les élections de 2002 ou 2003, le règlement devra être en vigueur le 1^{er} janvier de l'année de l'élection.

Puisque certains électeurs sont invités pour la première fois à élire le préfet de leur MRC, il est opportun de rappeler ce qu'est une MRC ainsi que le rôle de son principal dirigeant, le préfet. Par ailleurs, pour les MRC qui vivront la première élection de leur préfet au suffrage universel cette année, il importe d'examiner les modalités relatives au scrutin, qui aura lieu le 4 novembre prochain. C'est l'objet de ce Muni-Express.

¹ Municipalité régionale de comté.

² Le préfet de la MRC du Haut-Saint-François a, quant à lui, été élu sans opposition.

³ Une AR est composée d'une grande région urbaine (noyau urbain) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (banlieues urbaines et rurales) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. Le noyau urbain d'une AR compte au moins 10 000 habitants et sa densité démographique est d'au moins 400 habitants/km².

Qu'est-ce qu'une municipalité régionale de comté (MRC)?

Une MRC est une instance supramunicipale dont le territoire a été déterminé par le gouvernement. Elle regroupe des municipalités locales et parfois des territoires non organisés. Cette structure supramunicipale a été conçue au début des années 1980 pour répondre à des besoins d'ordre régional, notamment en matière d'aménagement du territoire, et pour faciliter la mise en commun de certains services. Il existe actuellement 96 MRC au Québec dont, rappelons-le, 48 à caractère rural.

Une MRC est administrée par un conseil composé des maires de chaque municipalité membre. Parfois, des conseillers municipaux s'ajoutent comme membres du conseil de la MRC. Le poids décisionnel des municipalités membres d'une MRC est déterminé en fonction, notamment, de leur population.

Quelles sont les compétences des municipalités régionales de comté?

Les MRC disposent de nombreuses compétences. La loi oblige, dans certains cas, les MRC à assumer des compétences pour lesquelles les municipalités locales ne peuvent exercer de droit de retrait. En d'autres termes, ces dernières sont tenues de participer aux délibérations liées à l'exercice de cette compétence et de contribuer au paiement des dépenses qui en découlent.

La loi accorde également aux MRC plusieurs compétences facultatives et prévoit qu'elles peuvent déclarer leur compétence relativement à tout domaine de compétence locale. Dans la plupart de ces cas, les municipalités locales détiennent toutefois un droit de retrait.

Compétences des MRC	
Les compétences obligatoires couvrent :	Les compétences facultatives couvrent :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ la planification de l'aménagement du territoire; ➤ le financement des centres locaux de développement et la participation à leur direction; ➤ la gestion des cours d'eau régionaux; ➤ la gestion des territoires non organisés (c.-à-d. un territoire qui n'est pas municipalisé); ➤ l'évaluation foncière, sauf pour les municipalités régies par la <i>Loi sur les cités et villes</i>; ➤ la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes sauf pour les municipalités régies par la <i>Loi sur les cités et villes</i>; ➤ l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie; ➤ la planification de la gestion des matières résiduelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ la mise en œuvre des ententes relatives aux services policiers fournis par la Sûreté du Québec; ➤ l'établissement de parcs régionaux; ➤ la création de fonds d'investissements locaux; ➤ l'aide technique aux entreprises; ➤ l'implantation de parcs industriels; ➤ la mise en valeur des terres publiques ou privées; ➤ l'aménagement d'un aéroport ou d'un port; ➤ la réglementation du transport par taxi; ➤ l'acceptation d'un pouvoir délégué par le gouvernement du Québec.

Une MRC à caractère rural possède des compétences obligatoires supplémentaires. De plus, une telle MRC pourra, après avoir reçu une autorisation gouvernementale, assumer certaines compétences facultatives sur tout ou partie de son territoire sans que les municipalités locales concernées puissent exercer un droit de retrait.

En matière de parcs régionaux, une MRC à caractère rural pourra exercer sa compétence sans qu'une autorisation gouvernementale soit requise et toujours sans que les municipalités locales puissent se retirer.

Compétences des MRC à caractère rural	
Compétences obligatoires supplémentaires	Compétences facultatives sans droit de retrait
<ul style="list-style-type: none"> ➤ la gestion de tous les cours d'eau municipaux, autant locaux que régionaux; ➤ l'évaluation foncière à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le leur. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ l'établissement de parcs régionaux; ➤ la gestion des matières résiduelles; ➤ le transport adapté; ➤ la voirie locale; ➤ la gestion du logement social; ➤ l'élaboration d'une politique de développement culturel et patrimonial; ➤ l'élaboration d'une politique de développement touristique local; ➤ le partage du financement du logement social; ➤ l'établissement de modalités de gestion et de financement d'équipements, d'infrastructures, de services et d'activités à caractère supralocal.

Comme on peut le constater, les MRC peuvent, en vertu de plusieurs compétences qui leur sont dévolues, prendre des décisions qui ont un effet direct sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens ainsi que sur l'organisation du territoire.

Le poste de préfet

À l'instar du maire d'une municipalité locale relativement au conseil municipal, le préfet devient le chef du conseil de la MRC et en préside les séances. Le mandat du préfet, lorsqu'il est choisi par et parmi les membres du conseil, est de deux ans. Le mandat des préfets élus sera de quatre ans⁴. Un préfet élu au suffrage universel ne peut occuper en même temps une autre fonction d'élu. Les limites minimale et maximale

de la rémunération d'un préfet élu au suffrage universel sont fixées respectivement à 30 000 \$ et 65 000 \$.

Le préfet qui n'est pas élu au suffrage universel dispose d'un vote prépondérant uniquement lorsqu'il y a égalité des voix et s'il est le maire d'une municipalité qui avait le droit de prendre part au vote sur la question soumise.

Le préfet d'une MRC à caractère rural qui a été élu au suffrage universel aura toujours le droit d'exercer son vote prépondérant si aucune décision clairement positive ou négative n'est prise. S'il n'exerce pas son droit de vote prépondérant, la décision sera réputée négative.

⁴ En raison de la synchronisation de l'ensemble des élections municipales et supramunicipales au Québec en 2005, le mandat des préfets élus en 2002 et 2003 sera plus court.

NOTE

À / TO:

Mme KARINE MORIER

CABINET DU MINISTRE

MENIK

FAX: (418) 643-4143

DE / FROM:

ROBERT COMTOIS

SEC. EXEC. PAR INTERIM.

24 OCTOBRE 2001

Bonjour,

Suite à notre conversation, prenez note que je vous contacterai à nouveau en début de semaine — semaine du 29 octobre — pour confirmer l'objet de la rencontre avec le ministre, rencontre prévue entre 12:30 et 13:30 au cabinet.

M. Barrett est absent. Sincèrement, R. Comtois



RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE

HEURE : 24-OCT-2001 10:54
NO TEL : 418 656 3023
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHER : 145
DATE : 24-OCT 10:52
A : 96434143
PAGES DU DOC : 001
HEURE DEPART : 24-OCT 10:52
HEURE FIN : 24-OCT 10:53
PAGES TRANSMISES : 001
ETAT : OK

NO FICHER : 145

***** AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE *****

RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE

HEURE : 24-OCT-2001 10:02
NO TEL : 418 656 3023
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 144
DATE : 24-OCT 10:00
A : 96460266
PAGES DU DOC : 002
HEURE DEPART : 24-OCT 10:01
HEURE FIN : 24-OCT 10:02
PAGES TRANSMISES : 002
ETAT : OK

NO FICHIER : 144

***** AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE *****

Québec	Canada	ARK
Hélène LeBlond Vacant Paule Halley	Yves Désilets Claude Abel Danielle Baillargeon	Michael Barrett, président David Okpik Eli Angiyou, vice-président
Présidence :		Secrétariat :
Monsieur Michael Barrett Administration régionale Kativik Case postale 9 Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0 Tél. : (819) 964-2961 Fax. : (819) 964-0063 Courriel : m_barrett@makivik.org mbarrett@krg.ca		Monsieur Robert Comtois (sec. exécutif par intérim) GÉTIC Pavillon Charles-De-Koninck Université Laval Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4 Tél. : (418) 656-2131, poste 4730 Fax : (418) 656-3023 Courriel : robert.comtois@fss.ulaval.ca

COORDONNÉES DES MEMBRES

Membres du Québec		
Madame Hélène LeBlond 1185, 3 ^e Avenue Saint-Rédempteur (Québec) G6K 1G2 Tél. : (418) 842-3282 Fax. : (418) 842-0425 Rés. : (418) 831-5847 Courriel: helene.leblond@3web.net	Monsieur Jean Couture 1962, avenue du Monument Beauport (Québec) G1E 3Y6 Tel. : (418) 663-0877 Courriel : jeancouture15@hotmail.com	Madame Paule Halley 116, rue Crémazie Est Québec (Québec) G1R 1Y2 Rés. : (418) 648-9483 Tél. : (418) 656-2131, poste 3034 Fax. : (418) 648-9483 Courriel: paule.halley@fd.ulaval.ca
Membres de l'ARK		
Monsieur Michael Barrett Administration régionale Kativik Case postale 9 Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0 Tél. : (819) 964-2961 Fax. : (819) 964-0063 Courriel: m_barrett@makivik.org mbarrett@krg.ca	Monsieur David Okpik Case postale 107 Quaataq (Québec) J0M 1J0 Rés. : (819) 492-9204 Tél. : (819) 492-9985 Fax. : (819) 492-9935	Monsieur Eli Angiyou Case postale 74 Akulivik (Québec) J0M 1V0 Rés. : (819) 496-2856 Fax. : (819) 496-2200
Membres du Canada		
Monsieur Yves Désilets Affaires indiennes et Nord Canada James Bay Implementation Office Les Terrasses de la Chaudière 25, rue Eddy, pièce 1550 Hull (Québec) K1A 0H4 Tél. : (819) 997-8324 Fax. : (819) 994-5495 Cell. : (613) 612-3243 Courriel: desiletsy@inac.gc.ca	Monsieur Claude Abel Environnement Canada Direction des Affaires ministérielles Case postale 10100 1141, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5 Tél. : (418) 648-5464 Fax. : (418) 649-6674 Courriel: claude.abel@ec.gc.ca	Madame Danielle Baillargeon Pêches et Océans Canada Pêches autochtones Aboriginal Fisheries 104, rue Dalhousie Québec (Québec) G1K 7Y7 Tél. : (418) 648-4258 Fax. : (418) 648-4667 Courriel: baillargeond@DFO-MPO.gc.ca

RAPPORT DE TRANSMISSION PAR MEMOIRE

HEURE : 23-OCT-2001 15:09
NO TEL : 418 656 3023
NOM : GETIC UNIVERSITE LAVAL

NO FICHIER : 136
DATE : 23-OCT 15:07
A : 96434143
PAGES DU DOC : 002
HEURE DEPART : 23-OCT 15:07
HEURE FIN : 23-OCT 15:09
PAGES TRANSMISES : 002
ETAT : OK

NO FICHIER : 136

***** AVIS DE TRANSMISSION REUSSIE *****



ᐅᑎᐱᑦ ᓄᓇᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᐅᑦᑦᑦᑦᑦ

Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

Renewable Resources Department

To/À:

ROBERT COMTOIS

REÇU LE
23 OCT. 2001
COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Fax No.:

418-656-3023

From/De:

Sandy Gordon Department Head	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Michael Barrett Special Projects Coordinator	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-------------------------------------

Sarah Tukkiapik Secretary	<input checked="" type="checkbox"/>
-------------------------------------	-------------------------------------

Minnie Abraham Environmental Technician	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Sammy Tukkiapik Environmental Technician	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

Gina Turgeon Land Use Planner	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

(Vacant) Land Use Planner	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------

(Vacant) Secretary Fishery Guardians	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Fax No.: (819) 964-0694

Telephone: (819) 964-2961

Number of pages including this one :
Nombre de pages incluant celle-ci :

3

Subject/Sujet: _____

Date:

October 22, 2001

Please contact the secretary (ext. 2265) if any pages are missing.
Veuillez contacter la secrétaire (poste. 2265) s'il manque des pages.

**Agence canadienne
d'évaluation environnementale**

Bureau régional au Québec
1141 route de l'Église
1^{er} étage, pièce 105
Case postale 9514
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 4B8

**Canadian Environmental
Assessment Agency**

Quebec Regional Office
1141 Route de l'Église
1st Floor, Room 105
P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8

Le 4 octobre 2001

Monsieur Robert Comtois
Secrétaire exécutif par intérim
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

Monsieur Comtois,

La présente lettre est en réaction au compte rendu de la 87th réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) que vous avez fait parvenir à l'Administrateur fédéral, Monsieur Sid Gershberg. Au point 3.6 de ce compte rendu, il y est mentionné que le CCEK n'a pas reçu l'information demandée concernant la coordination des processus d'évaluation environnementale de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) avec celui prévu au chapitre 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord Québécois* (CBJNQ). De plus, on y indique que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) aurait fait peu de travail pour assurer une meilleure coordination des deux processus en application.

Ces propos d'un des membres du CCEK et le rapport de ceux-ci dans le compte rendu est difficile à comprendre considérant que :

- le 8 décembre 2000, je faisais parvenir au CCEK, tel que demandé, les directives conjointes pour les projets de Quaqtaq, Umiujaq, Kangiqsujuaq et Kuujuaq en plus des séries de questions supplémentaires demandées par le COFEX – Nord et les autorités fédérales pour l'évaluation de ces projets ;
- le 18 décembre 2000, l'Agence vous faisait parvenir la version anglaise de ces documents;
- le 23 mars 2001, l'Agence faisait parvenir au CCEK une autre mise à jour sur les multiples initiatives mises de l'avant pour améliorer la coordination des processus d'évaluation environnementale LCÉE-CBJNQ;
- au mois de juin 2001, M. Eric Giroux communiquait avec le secrétariat du CCEK pour indiquer que nous produisons une série de tableaux d'analyses détaillés de la conduite de la coordination des processus LCÉE – CBJNQ;
- le 18 juillet, je faisais parvenir au CCEK cette série de tableaux d'analyses pour chacun des projets d'infrastructures maritimes ayant été soumis aux efforts continus de coordination par l'Agence. Ceux-ci incluaient toute l'information pertinente au CCEK et étaient accompagnés d'un graphique d'analyse temporelle et d'une lettre explicative (ces documents furent envoyés par télécopieur au secrétariat pour distribution rapide aux membres du CCEK avant la 87th rencontre ainsi que par courrier);

... / 2



- 2 -

- le CCEK est en copie conforme pour la majorité des correspondances liées à l'évaluation environnementale des projets d'infrastructures maritimes au Nunavik.

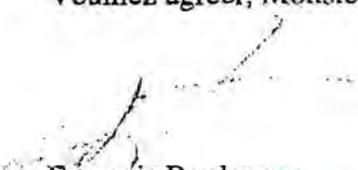
À la lecture des multiples documents qui ont été acheminés au CCEK, vous pouvez constater qu'énormément d'effort et de temps ont été alloués à la coordination des processus d'évaluation environnementale de la LCÉE et de la CBNJQ.

Considérant ce qui précède, je comprends mal les commentaires émis au point 3.6, à moins que la circulation de l'information au sein du CCEK soit déficiente. Par respect à la somme d'effort déployée par l'ensemble des partenaires inuits et fédéraux depuis plus de deux ans, j'apprécierais que vous rétablissiez les faits et actions pour ne pas induire en erreur toutes personnes pouvant lire ce compte rendu.

Soyez assuré que nous allons continuer à travailler très fort avec l'ensemble des intervenants tant inuits, provinciaux que fédéraux pour assurer un processus d'évaluation environnementale des projets au Nunavik qui soit efficace et au service de ses communautés. Votre collaboration et vos conseils pourront sûrement nous aider afin d'atteindre un objectif commun d'efficacité et de développement durable des ressources du Territoire.

J'apprécierais recevoir une réponse à cette lettre ainsi qu'à celle que je vous ai fait parvenir concernant le compte rendu de la 86^e réunion à laquelle l'Administrateur fédéral avait participé mais dont les propos sur plusieurs points furent mal reportés.

Veillez agréer, Monsieur Comtois, l'expression de mes sentiments distingués.


François Boulanger
Directeur régional
Bureau régional du Québec

C.C. M. Sid Gershberg, Administrateur fédéral
Burgess Steve, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Membres du CCEK



GOVERNMENTS CANADA

Micromedia Ltd., 20 Victoria St. Toronto M5C 2N8

Fax: 416-362-1079

**MISE À JOUR DE
L'INSCRIPTION
GRATUITE**
S.V.P. Vérifiez que votre
inscription est correcte et à jour

Munsy Novalinga, Président
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Édifice Marie-Guyart
675, boul René-Lévesque est, 6e étage, boîte 83
Québec, QC
G1R 5V7

Id: 014-018-011,4115

REÇU LE
23 OCT. 2001
COMITE CONSULTATIF
DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Governments Canada, le guide le plus complet et pratique pour localiser les personnes et les programmes du gouvernement. L'inscription est gratuite. Retournez-nous simplement le questionnaire dûment rempli, le plus tôt possible pour une inscription complète et exacte dans la prochaine édition. Inclure toutes informations pertinentes

telles que vos numéros de téléphone, vos adresses web et courriel, etc. Pour plus d'information sur la mise à jour, veuillez consulter l'exemple joint à la présente.

S'il-vous-plait retournez ce formulaire (même s'il n'y a aucun changement) dès le 9 novembre, 2001.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Melanie Ingster au (416) 369-4371 ou 1-800-387-2689 poste 4371.
Réponse par télécopieur: (416) 362-1079, par la poste à l'adresse mentionnée plus haut, ou par courriel au mingster@micromedia.on.ca

Complété par: ROBERT COMTOIS Titre: SECRETARE Tél. (418)656-2131 p. 4730

Télécopieur: (418)656-3023 Courrier élec: ROBERT.COMTOIS@FSS.ULVAL.CA

Aucune révision requise Réviser l'inscription comme montrée

Je désire acheter *Governments Canada* (publié aux six mois)
au prix spécial pré-publication de \$249.00 (une épargne de \$50.00). *

L'édition automne/hiver 2001 L'édition printemps/été 2002

* Un représentant du service à la clientèle vous appellera afin de confirmer votre commande.

Je désire recevoir de plus amples informations sur *Governments Canada*.

- (IdB 4115 - Verify: TIF) •Comité consultatif de l'environnement Kativik/Kativik Environmental Advisory Committee: ~~Édifice Marie-Guyart, 675, boul René-Lévesque est, 6e étage, boîte 83, Québec QC G1R 5V7~~ - 418/656-2131, poste 4730; Fax: 418/656-3023
- Président, ~~Munsy Novalinga~~
- Secrétaire, Robert Comtois, Email: robert.comtois@fss.ulaval.ca



Kativik Environmental Advisory Committee
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093
Succursale Terminus
Québec QC G1K 7B5
418/656-2131, poste 4730; Fax: 418/656-3023
Président, Michael Barrett
Secrétaire, Robert Comtois, Email: robert.comtois@fss.ulaval.ca



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Bureau régional au Québec
1141 route de l'Église
1^{er} étage, pièce 105
Case postale 9514
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

Quebec Regional Office
1141 Route de l'Église
1st Floor, Room 105
P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8

REÇU LE

19 OCT. 2001

COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Mr. Michael Barrett
Chairman (interim)
Kativik Environmental Advisory Committee
P.O. Box 1093
Succursale Terminus
Quebec, Quebec
G1K 7B5

Dear Sir:

I would like to thank you again for the opportunity you gave the Federal Administrator of Chapter 23 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement* and myself to exchange with the Committee members at your 86th meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee.

When I read the minutes of the 86th meeting and more specifically the portion of the minutes covering our meeting (Point 5), I noticed that certain statements do not appropriately reflect our discussions. I want consequently to suggest the Committee some modifications to provide a better report of our exchanges. You will find appended, a series of comments which, in my opinion, would make the minutes more precise and accurate. I would appreciate obtaining a copy of the new version of the minutes for my files.

We reiterate our interest in continuing this open and direct platform for discussion.

Yours truly,

François Boulanger
Regional Director

C.C. Mr. Sid Gershberg, Federal Administrator

Encl.

E:\Autochtones\Convention (CBJNQ)\CCEK\Correspondance CCEK\Comments 86 Meeting.doc

Canada

Tél. : (418) 649-6444
Télécopieur : (418) 649-6443
Courriel : acee.quebec@ceaa.gc.ca

Tel.: (418) 649-6444
Fax: (418) 649-6443
E-mail: ceaa.quebec@ceaa.gc.ca

Printed on recycled paper
Imprimé sur du papier recyclé



Appendix:

Comments on the Minutes of the 86th Meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee by François Boulanger, Regional Director, Quebec Regional Office, CEEA

- p. 5; 5th para. Change the figures \$85,000 to \$95,000 and 1988 to 1987.
- p. 7; 6th para. The response provided by the Federal Administrator to the request for three-year or even five-year budgets is not accurate. Please remove paragraph 6 and indicate: "The Federal Administrator indicated that the budgets, both federal and Quebec, are allocated on an annual basis. It is therefore difficult to provide guaranteed budgets for more than one year. He indicated that he is, however, prepared to analyze what could be done to facilitate the situation."
- p. 8; 1st para. This paragraph very poorly reflects the words of the Federal Administrator. He clearly indicated to the Committee that he was not rejecting the return of the secretariat to Kuujuaq, but that, quite to the contrary, he was in favour of it.
- p. 8 between the 5th and the 6th para. Add an important clarification made by the Federal Administrator: "The Federal Administrator indicated that the Canadian Environmental Assessment Agency (the Agency) does not issue any authorizations under the framework of the *Canadian Environmental Assessment Act* application process. It is the federal authorities that may issue authorizations, depending on their respective powers. In the case of Nunavik maritime infrastructures, it is the Department of Fisheries and Oceans that has the right to issue authorizations under *the Fisheries Act*."
- p. 8; 6th para. Replace "marine habitat" by: "the application of the *Fisheries Act* that applies notwithstanding the application of the *Canadian Environmental Assessment Act*."
- p. 8, after the 6th para. Add: "The Federal Administrator indicated that this constituted an undesirable situation and that by its action Makivik placed itself in violation of the *Fisheries Act*. However, he understood that some discussions were underway to ensure compensation for the habitat losses of identified fish habitat."

- p. 8, 7th para., 2nd sentence We do not think that this sentence was voiced: "*There was a possibility of issuing a conditional authorization which the Agency did not want to use*"; since the Agency has no issuing authorization.
- p. 9, 2nd para., 2nd sentence Change: "learn to coordinate" by: "use more effective and predictable coordination while studying the opportunities for harmonization."
- p. 9, 2nd para., 3rd sentence Add after: "He recalls that the pilot project", the following: "involving COFEX-North, the developer, Makivik, and the federal authorities under the *Canadian Environmental Assessment Act*,"
- p. 9, 2nd para., 3rd sentence At the end of this sentence, add: "and is part of an ongoing improvement process to perfect the handling of future projects."
- p. 10, 12:30 – 1:30 p.m.: Lunch break Add: "At the request of the KEAC members, during the lunch hour, Mr. Boulanger explained in greater detail the pilot project for the coordination of the *Canadian Environmental Assessment Act - James Bay and Northern Quebec Agreement* processes and discussed with members the next steps to come."



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Bureau régional au Québec
1141 route de l'Église
1^{er} étage, pièce 105
Case postale 9514
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

Quebec Regional Office
1141 Route de l'Église
1st Floor, Room 105
P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8



Monsieur Michael Barrett
Président (par intérim)
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093
Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

Monsieur Barrett,

Je tiens encore à vous remercier de l'opportunité d'avoir permis à l'Administrateur fédéral du chapitre 23 la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* et à moi-même d'échanger avec les membres du Comité consultatif de l'environnement Kativik lors de sa 86^e réunion.

À la lecture du compte-rendu de la 86^e réunion et plus spécifiquement de la portion du compte-rendu visant notre rencontre (point 5), je constate que certains énoncés ne reflètent pas adéquatement les propos échangés. Je tiens donc à proposer au Comité certaines modifications afin de mieux rapporter nos discussions. Vous trouverez en annexe une série de commentaires rendraient le compte-rendu de nos discussions plus précis et exact. J'apprécierais obtenir une copie de la nouvelle version du compte-rendu pour mes dossiers.

En vous réitérant notre intérêt à continuer dans cette voie d'échanges francs et directs, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

François Boulanger
Directeur régional

C.C. M. Sid Gershberg, Administrateur fédéral

P.J.

\\ECSTEF0Y\COMMUNCF5\Autochtones\Convention (CBJNQ)\CCEK\Correspondance CCEK\Comp rendu 281100
commentaires.doc



Annexe :

Commentaires sur le compte rendu de la 86^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik préparés par François Boulanger, ACÉE, Bureau régional du Québec

- p. 5 ; 5^e para. Changer les chiffres 85000 \$ pour 95 000\$ et 1988 pour 1987.
- p.7 ; 6^e para. La réponse fournit par l'Administrateur fédéral à la demande d'obtention de budgets triennaux voir quinquennaux est inexact. Prière d'enlever le paragraphe 6 et d'y indiquer : « L'Administrateur fédéral a indiqué que les budgets, au fédéral comme au Québec, sont alloués sur une base annuelle. Il est donc difficile de fournir des budgets garantis pour plus d'un an. Il a indiqué qu'il est cependant disposé à analyser ce qui pourrait être fait pour faciliter la situation. »
- p.8 ; 1^{er} para. Ce paragraphe rapporte très mal les propos de l'Administrateur fédéral. Celui-ci a indiqué clairement au Comité qu'il ne refusait pas le retour du secrétariat a Kuujuaq, mais que bien au contraire, il y était favorable.
- p.8 entre le 5^e et le 6^e para. Ajouter une clarification importante mentionnée par l'Administrateur fédéral : « L'Administrateur fédéral a indiqué que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) n'émet aucune autorisation dans le cadre du processus d'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Ce sont les autorités fédérales, selon l'attribution qu'elles ont à exercer qui peuvent avoir à émettre des autorisations. Dans les dossiers d'infrastructures maritimes au Nunavik, c'est Pêches et Océans Canada qui a à émettre une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches*. »
- p8 ; 6e para. Remplacer l'habitat marin par : « l'application de *la Loi sur les pêches* qui s'applique nonobstant l'application de *la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. »

- p.8, après le 6^e para. Ajouter : « L'Administrateur fédéral a indiqué que ceci constituait une situation indésirable et que par son action Makivik s'était mis en situation d'infraction par rapport à la *Loi sur les pêches*. Cependant, il comprenait que des discussions étaient en cours pour assurer une compensation des pertes d'habitat de poisson identifiées. »
- p.8, 7^e para., phrase 2 Nous ne pensons pas que la dernière phrase ait été dite : « *Il y avait la possibilité d'émettre une autorisation conditionnelle que n'a pas voulu utiliser l'ACÉE* » ; puisque que l'ACÉE n'a aucune autorisation à émettre.
- p.9, 2^e para., phase 2 Changer :« apprendre à coordination », par : « appliquer une coordination plus efficace et prévisible tout en étudiant les possibilités d'harmonisation ».
- p.9, 2^e para., phase 3 Ajouter après : « Il rappelle que le projet », ce qui suit : « pilote impliquant le COFEX-Nord, le promoteur, Makivik et les autorités fédérales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, »
- p.9, 2^e para., phase 3 Ajouter à la fin de cette phase : « et s'inscrit dans un processus d'amélioration continue pour parfaire le traitement des projets futurs ».
- p.10, 12 :30 - 13 :30 : Pause du midi Ajouter : « À la demande des membres du CCEK, M. Boulanger a expliqué plus en détail, durant l'heure du repas, le projet pilote de coordination des processus *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale – Convention de la Baie-James et du Nord québécois* et a échangé avec les membres sur les prochaines étapes à venir. »



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Bureau régional au Québec
1141 route de l'Église
1^{er} étage, pièce 105
Case postale 9514
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

Quebec Regional Office
1141 Route de l'Église
1st Floor, Room 105
P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8



October 15, 2001

Mr. Robert Comtois
Acting Executive Secretary
Kativik Environmental Advisory Committee
P.O. Box 1093, Succursale Terminus
Quebec, Quebec G1K 7B5

Dear Mr. Comtois:

I am writing this letter in response to the report concerning the 87th meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) that you forwarded to the Federal Administrator, Mr. Sid Gershberg. Point 3.6 of the report states that KEAC did not receive the information that was requested with respect to the coordination of the environmental assessment process of the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) with the process that is included in Section 23 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA). In addition, the report states that the Canadian Environmental Assessment Agency (the Agency) apparently did very little in order to ensure the best possible coordination of the two processes in question.

It is difficult to understand those comments that were made by one of KEAC's members and the fact that they were included in the report, considering that:

- On December 8, 2000, I forwarded the joint directives for the Quaqtaq, Umiujaq, Kangiqsujuaq and Kuujjuaq projects to KEAC, as requested, as well as the series of additional questions that were requested by COFEX – North and the Federal Authorities for the assessment of those projects;
- On December 18, 2000, the Agency sent you the English version of those documents;
- On March 23, 2001, the Agency sent another update to KEAC concerning the multiple initiatives that were put forward in order to improve the coordination of the CEAA-JBNQA environmental assessment processes;
- In June 2001, Mr. Eric Giroux contacted KEAC's secretariat to inform that we were producing a series of detailed analysis charts with respect to managing the coordination of the CEAA-JBNQA processes;
- On July 18, I sent this set of analysis charts to KEAC for each of the marine infrastructure projects that had been the object of continual coordination efforts by the Agency. This included all of the information that was relevant to KEAC and was accompanied by a time analysis chart and a letter of explanation.

➤ ... / 2



- KEAC possesses copies of the majority of the correspondence related to the environmental assessment of the marine infrastructure projects in Nunavik.

By reading the numerous documents that were sent to KEAC, you can see that an enormous amount of time and effort was devoted to the coordination of the CEAA and JBNQA environmental assessment processes.

Considering the above-mentioned information, I do not understand the comments included in point 3.6, unless information sharing within KEAC is inefficient. With respect to the total amount of effort that was expended by all Inuit and federal partners for over two years, I would appreciate it if you would re-establish the facts and actions so that no one who reads the report will be misled.

Be assured that we will continue to work hard with all stakeholders, whether Inuit, provincial or federal, in order to ensure an effective environmental assessment process concerning the projects in Nunavik to serve those communities. Your collaboration and advice would certainly assist us in reaching our common goal of efficiency and sustainable development with respect to resources in the Territory.

I would appreciate a response to this letter and to the letter that I sent to you concerning the report relating to the 86th meeting, in which the Federal Administrator participated, but concerning which the comments with regard to several points were inaccurately reported.

Sincerely,



François Boulanger
Regional Director
Quebec Regional Office

cc: Mr. Sid Gershberg, Federal Administrator
Steve Burgess, Canadian Environmental Assessment Agency
KEAC members

From: "Giroux, Eric [CEAA]" <Eric.Giroux@CEAA.GC.CA>
To: "Picard, Amelie: INAC" <Amelie.Picard@INAC.INAC-AINC.X400.GC.CA>,
"Masson, Anne: INAC" <Anne.Masson@INAC.INAC-AINC.X400.GC.CA>,
"Benoit Taillon (E-mail)" <BTaillon@hatch.ca>,
"Benoit Taillon (E-mail 2)" <pigamon@microtec.net>,
"Claude Delisle (E-mail)" <cedelisle@mailsrv.polymtl.ca>,
"Lamirande, Iannick: NRCAN" <Iannick.Lamirande@NRCAN-RNCAN.X400.GC.CA>,
"Jacques Lacroix (E-mail)" <lacroixj@dfo-mpo.gc.ca>,
"Breton, Louis [SteFoy]" <Louis.Breton@EC.GC.CA>,
"Michel A Bouchard (E-mail)" <michel.a.bouchard@cogeos.com>,
"Moisan, Michele: INAC" <Michele.Moisan@INAC.INAC-AINC.X400.GC.CA>,
"Lauzon, Pierre: INAC" <Pierre.Lauzon@INAC.INAC-AINC.X400.GC.CA>,
"Drouin, Pierre: PCH" <Pierre.Drouin@PCH.X400.GC.CA>,
"Trepanier, Simon: DFO XLAUIML"
<Simon.Trepanier@XLAUIML.DFO-MPO.X400.GC.CA>,
"William Doidge (E-mail)"
<b_doidge@makivik.org>,
"William Doidge2 (E-mail)"
<wdoidge@attglobal.net>
Cc: "Fournier, Claudia [CEAA]" <Claudia.Fournier@CEAA.GC.CA>,
"Boulanger, François [CEAA]"
<Francois.Boulanger@CEAA.GC.CA>,
"Michael O'Neil (E-mail)"
<michael.oneill@menv.gouv.qc.ca>,
"Robert Comtois (E-mail)"
<robert.comtois@fss.ulaval.ca>
Subject: Visite au Nunavik
Date: Thu, 18 Oct 2001 09:33:52 -0400
MIME-Version: 1.0
X-MIME-Autoconverted: from quoted-printable to 8bit by hermes.ulaval.ca id
f9IDXti08309

Salutations,

Dans un esprit de collaboration et d'amélioration des processus d'ÉE dans le Nord, l'ACÉE, le COFEX-N et Makivik organisent un voyage au Nunavik du 12 au 14 novembre (Ivujivik, Quaqtaq et Kangiqsualujjuaq) afin de visiter les sites des 2 infrastructures maritimes récemment construites et le site de la prochaine.

J'aimerais avoir une confirmation de votre intérêt à y participer dans les plus brefs délais afin de réserver le bon type d'avion qui sera nolisé.

Merci

Eric Giroux, ing., M.Sc.
Conseiller principal
Agence canadienne d'évaluation environnementale
1141, Route de l'Église
2 e étage
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8
* 418-649-6442
Télécopieur : 418-649-6443
*courriel:Eric.Giroux@ceaa.gc.ca

From: "Giroux, Eric [CEAA]" <Eric.Giroux@CEAA.GC.CA>
To: "Eileen Klinkig-Studli (E-mail)" <e_klinkig@makivik.org>,
"Shun Hui Yang (E-mail)" <s_yang@makivik.org>,
"Michael Barrett (E-mail)"
<m_barrett@makivik.org>
Cc: "Breton, Louis [SteFoy]" <Louis.Breton@EC.GC.CA>,
"Picard, Amelie: INAC"
<Amelie.Picard@INAC.INAC-AINC.X400.GC.CA>,
"Masson, Anne: INAC"
<Anne.Masson@INAC.INAC-AINC.X400.GC.CA>,
"Benoit Taillon (E-mail)"
<BTaillon@hatch.ca>,
"Benoit Taillon (E-mail 2)" <pigamon@microtec.net>,
"Claude Delisle (E-mail)" <cedelisle@mailsrv.polymtl.ca>,
"Boulanger, Francois [CEAA]"
<Francois.Boulanger@CEAA.GC.CA>,
"Lamirande, Iannick: NRCAN"
<Iannick.Lamirande@NRCAN-RNCAN.X400.GC.CA>,
"Jacques Lacroix (E-mail)"
<lacroixj@dfo-mpo.gc.ca>,
"Michel A Bouchard (E-mail)"
<michel.a.bouchard@cogeos.com>,
"Drouin, Pierre: PCH"
<Pierre.Drouin@PCH.X400.GC.CA>,
"Trepanier, Simon: DFO XLAUIML"
<Simon.Trepanier@XLAUIML.DFO-MPO.X400.GC.CA>,
"William Doidge (E-mail)"
<b_doidge@makivik.org>,
"William Doidge2 (E-mail)"
<wdoidge@attglobal.net>,
"Robert Comtois (E-mail)"
<robert.comtois@fss.ulaval.ca>
Subject: Reminder
Date: Thu, 18 Oct 2001 11:47:18 -0400
MIME-Version: 1.0
X-MIME-Autoconverted: from quoted-printable to 8bit by hermes.ulaval.ca id
f9IFlHi10564

This message is just a reminder that the Federal Authorities and the COFEX-N members are still waiting for the following documents to continue and complete the environmental assessment process for the latest projects and the ongoing project.

Marine infrastructures project in Umijuaq and Kangiqsujuaq:

* Letter from Makivik Corporation stating that both projects were constructed before both environmental review processes were completed and confirming if the comments from the federal authorities were taken into account and if any negative environmental impacts not mentioned in the ESIS occurred during the construction.

Marine infrastructures project in Kuujjuaq:

* Inventory of the benthic communities (scheduled this fall by your organization);

* Local bathymetry and sedimentology study (scheduled this week by your organization).

Thank you

Eric Giroux, ing., M.Sc.
Conseiller principal
Agence canadienne d'évaluation environnementale
1141, Route de l'Église
2 e étage
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8
* 418-649-6442
Télécopieur : 418-649-6443
*courriel:Eric.Giroux@ceaa.gc.ca

To: CCEK-KEAC
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>
Subject: KEAC --- Agenda (first draft) of the 89th meeting (Nov. 6-7), Letter from F. Boulanger (english version).
Cc:
Bcc:
X-Attachments:

To all KEAC members:

DRAFT OF THE AGENDA OF THE 89TH MEETING (Nov. 6-7) --- Following our call to each member of the Committee (P. Halley, E.Angiyou and D.Baillargeon excepted: absent until now), find hereafter the first draft of the next meeting agenda. Take note that we had had to classify the new items. We choose to put the priority on the current environmental issues in Nunavik (on the ground) first, and the items related to political frame, laws and KEAC management items (as independent items at the request of members) in second. Feel free to contact us for further detail or advice: you are welcome.

LETTER FROM F. BOULANGER - CEAA (english version) --- Last week, from Mr. F. Boulanger, Director-Quebec Regional Office, of the Canadian Environmental Assessment Agency, the executive secretary of the KEAC received a letter dated October 4 (received at the KEAC secretariat on October 9) with copy to KEAC members, Mr. S. Gershberg and Mr. S. Burgess. He commented and called into question the information broadcasting done by the executive secretary. We, as executive secretary, were ready to answer to Mr. Boulanger. But informed of the content of Mr. Boulanger's letter, the Acting President, Mr. Michael Barrett, requested to submit this letter to the Committee members first, at the next meeting. The letter is available in french only -- it is presumed so because until now KEAC members from Quaqtaq and Akulivik didn't receive the letter, in french or in english. In the meantime, with the help of the KEAC translator, find hereafter the english version.

Yours truly,

Robert Comtois
Interim Executive Secretary

.....
MEETING AGENDA, 89th MEETING TO BE HELD ON NOV. 6-7 -- First Draft

1. Call to order and adoption of the agenda;
2. Adoption of the minutes of the 88th meeting;
3. Business arising from the 88th meeting and correspondence :
 - 3.1 Budget, membership and secretariat;
 - 3.2 Review of the Regulation respecting the elimination of waste material;
 - 3.3 Review of the Regulation respecting the quality of drinking water;
 - 3.4 Environmental assessment of Northern projects;
 - 3.5 Québec's proposed strategy for protected areas;
 - 3.6 2000-2001 Annual Report of the KEAC;
 - 3.7 Miscellaneous.
4. Kativik Regional Government land use plan;
5. Outfitting and moving camps in Nunavik;
6. Caribou hunting by the Inuit and the Pingualuit Park boundaries;
7. Emergency shelters in Nunavik;
8. Chapter 23 - Schedules 1 and 2 of the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA);
9. The report of the Nunavik Commission;
10. KEAC's 2000-2001 action plan;
11. Recruitment of staff for the KEAC;

12. The remuneration of KEAC Quebec's representatives;
13. Varia;
14. Date and place of the next meeting.

.....
LETTER FROM F. BOULANGER - QUEBEC REGIONAL OFFICE, CEAA (english version)

Canadian Environmental
Assessment Agency
Quebec Regional Office
1141 Route de l'Église
1st Floor, Room 105
P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8

October 4, 2001

Mr. Robert Comtois
Interim Executive Secretary
Kativik Environmental Advisory Committee
Case postale 1093, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

Dear Mr. Comtois:

I am writing in response to the minutes of the 87th meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) you sent to Federal Administrator Sid Gershberg. In item 3.6 of the minutes, it says that the KEAC has not received the requested information regarding coordination of the environmental impact assessment procedures established by the Canadian Environmental Assessment Act (CEAA) and by Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA). It also says that the Canadian Environmental Assessment Agency (Agency) "has not done much to harmonize the Canadian Environmental Assessment Act with the JBNQA."

I have trouble understanding that a KEAC member would make such a statement, and that it would be recorded in the meeting minutes, considering that:

- on December 8, 2000, I sent the KEAC, as requested, the joint directives for the Quaqtaq, Umiujaq, Kangiqsujuaq and Kuujjuaq projects, along with the additional information requested by COFEX-North and the federal authorities in relation to the projects' assessment;
- on December 18, 2000, the Agency sent you copies of the above documents in English;
- on March 23, 2001, the Agency sent the KEAC another update on the numerous initiatives put forward to improve coordination of the CEAA and JBNQA procedures;
- in June 2001, Eric Giroux contacted the KEAC secretariat to inform the Advisory Committee that we were producing a series of detailed analysis tables presenting the CEAA-JBNQA coordination process;
- on July 18, I sent the KEAC a copy of these tables for each of the marine infrastructure projects targeted by the Agency's ongoing coordination efforts. These tables provided the KEAC will all of the relevant information and were accompanied by a time-trend analysis chart and an explanatory letter (these documents were faxed to the secretariat for distribution to KEAC members before the 87th meeting, as well as being sent by mail);
- the KEAC is sent a carbon copy of the majority of correspondence related to environmental assessment of the Nunavik marine infrastructure projects.

By reading the many documents sent to the KEAC, you can see that a tremendous

amount of time and effort has been spent on coordination of the CEAA and JBNQA environmental assessment procedures.

In the light of the above, I have a hard time understanding the comments made in item 3.6 of the minutes, unless there is a problem with the circulation of information within the KEAC. Out of respect for the tremendous effort made by all of the Inuit and federal partners for the past two years, I would appreciate your setting the record straight so as not to mislead anyone who might read the minutes.

Rest assured that we will continue working very hard with all Inuit, Québec and federal stakeholders to ensure an effective and efficient environmental assessment procedure for the Nunavik projects that has the communities' interests at heart. Your collaboration and advice will certainly help us achieve the shared goal of effective and sustainable resource development in Nunavik.

I would appreciate receiving a reply to this letter as well as to the one I sent you concerning the minutes of the 86th meeting, which the Federal Administrator attended but was not cited correctly in the minutes.

Sincerely,

François Boulanger, Director
Quebec Regional Office

c.c. Sid Gershberg, Federal Administrator
Steve Burgess, Canadian Environmental Assessment Agency
KEAC members



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

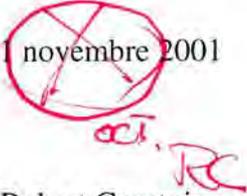
Bureau régional au Québec
1141 route de l'Église
1^{er} étage, pièce 105
Case postale 9514
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

Quebec Regional Office
1141 Route de l'Église
1st Floor, Room 105
P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8



Le jeudi 11 novembre 2001


Monsieur Robert Comtois
Secrétaire exécutif
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

Monsieur Comtois,

Veillez trouver ci-jointe une facture envoyée au bureau régional du Québec de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour les frais de déplacements de Bill Doidge pour l'exercice de ses fonctions en tant que représentant de la partie Inuite au sein du Comité fédéral d'examen-Nord. Tel que stipulé à l'article 23.4.12 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, «les frais des membres nommés par l'Administration régionale ou de leurs représentants autorisés audit Comité sont à la charge du secrétariat du Comité consultatif mentionné dans le présent chapitre» en l'occurrence le Comité consultatif de l'environnement Kativik.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus amples informations à ce sujet. Veuillez agréer, Monsieur Comtois, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claudia Fournier
Coordonnatrice administrative

C.C. Société Makivik



ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑕᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Québec, le 12 octobre 2001

Madame Claudia Fournier
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Bureau régional au Québec
1141 route de l'Église
1^{er} étage, pièce 105
Case postale 9514
Ste-Foy, (Québec)
G1V 4B8

Objet : Frais d'un représentant de la partie inuite à une réunion du COFEX-Nord

Madame Fournier,

Au nom du *Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)*, nous accusons réception de votre correspondance datée du 11 novembre 2001 — vous vouliez sans doute écrire le 11 octobre — concernant les frais d'un représentant de la partie inuite à une réunion du COFEX-Nord.

Soyez assuré que nous procéderons au traitement de votre demande dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de recevoir, Madame Fournier, l'expression de nos meilleures salutations.



Robert Comtois
Secrétaire exécutif par intérim

CCEK – KEAC, Case postale 1093, Succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7B5
Téléphone (418) 656-2131 poste 4730 • Fax (418) 656-3023



NOTE

À / TO: M. Jean Cauture

DE / FROM: Robert Cautais

11 oct. 2001

Pour vos dossiers:

- Décret ordonnant votre nomination
- Accusé de réception du président du CCEK.

Sincèrement,

R. Cautais



ᑲᑎᐱᑦ ᓄᓇᓂᑦ ᐃᓯᓯᑦ ᑲᑎᓯᑦ ᑲᑎᓯᑦ ᑲᑎᓯᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Québec, le 11 octobre 2001

Monsieur Gilles R. Tremblay
Secrétaire général associé
Secrétariat aux emplois supérieurs
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Bureau 3.03
Québec (Québec)
G1R 4Y8

Objet : Nomination au Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)

Monsieur le Secrétaire général associé,

Nous accusons réception de la copie du décret numéro 1179-2001 datée du 3 octobre 2001 qui ordonne, sur la recommandation du ministre de l'Environnement, que monsieur Jean Couture, avocat, soit nommé membre du Comité consultatif de l'environnement Kativik en remplacement de monsieur Gértard Duhaime.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général associé, l'expression de nos salutations les meilleures.

R. Couture
Secrétaire exécutif par intérim

pe Michael Barrett
Président

c.c. : Monsieur Jean Couture

CCEK - KEAC, Case postale 1093, Succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7B5
Téléphone (418) 656-2131 poste 4730 • Fax (418) 656-3023





DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 1179-2001

CONCERNANT un membre du
Comité consultatif de l'environnement
Kativik

3 OCT. 2001

---0000000---

ATTENDU QUE l'article 169 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) prévoit la constitution d'un organisme appelé « Comité consultatif de l'environnement Kativik ».

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 170 de cette loi prévoit que le Comité consultatif de l'environnement Kativik est composé de neuf membres, dont trois sont nommés durant bon plaisir par le gouvernement du Québec, qui pourvoit aussi à leur remplacement ;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 170 de cette loi prévoit que les membres nommés par le gouvernement du Québec ne sont pas rémunérés sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure qu'il indique, mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE monsieur Gérard Duhaime a été nommé membre du Comité consultatif de l'environnement Kativik par le décret numéro 88-97 du 29 janvier 1997, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement :

QUE monsieur Jean Couture, avocat, soit nommé membre du Comité consultatif de l'environnement Kativik en remplacement de monsieur Gérard Duhaime ;

QUE monsieur Jean Couture soit remboursé, dans l'exercice de ses fonctions, pour ses frais de voyage suivant les normes de la directive numéro 7-74 du Conseil du trésor et qu'aucune autre rémunération ne soit rattachée à ces mêmes fonctions.

Le Greffier du Conseil exécutif

Jean St-Gelais

CURRICULUM VITAE ABRÉGÉ

REÇU LE
11 OCT. 2001
 COMITÉ CONSULTATIF
 DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

NOTES BIOGRAPHIQUES

(reproduites dans le Communiqué de presse du 10 octobre 2001)

S.V.P. écrire lisiblement, sans utiliser d'abréviation

NOM	PRÉNOM	ÂGE
COUTURE	JEAN	58

FORMATION ACADÉMIQUE (en commençant par le dernier diplôme obtenu)

ANNÉE	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU / DOMAINE
1982	Université Laval	Baccalauréat en Droit
1960	Université Laval	Baccalauréat ès Arts

ORDRE (S) PROFESSIONNEL (S) : Barreau du Québec	DEPUIS : 1982
--	----------------------

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

(à temps plein seulement et en débutant par votre emploi actuel, sans aller en deçà de 1970)

ANNÉE (de...à...)	EMPLOYEUR	POSTE
1990 - 2000	Ministère de l'Environnement (Québec) Ministère de l'Environnement et de la Faune	Conseiller à la Direction des affaires intergouvernementales Conseiller à la Direction des affaires intergouvernementales et des relations avec les autochtones
1983 - 1989	École nationale d'administration publique (ÉNAP)	Agent de recherche en droit constitutionnel et administratif
1982 - 1983	Ministère de la Justice (Québec)	Avocat à la Direction du droit administratif (en particulier dans le domaine du droit autochtone)

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(conservés au dossier à titre confidentiel et utilisés à des fins statistiques dans le cadre des programmes d'accès à l'égalité)

N.A.S. : 220-933-956	DATE DE NAISSANCE : 1942 - 04 - 26 (A/M/J)	SEXE : Féminin Masculin <input checked="" type="checkbox"/>
PAYS DE NAISSANCE : Canada <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) :		LANGUE MATERNELLE : Français <input checked="" type="checkbox"/> Anglais Autre (préciser) :
Vous identifiez-vous comme membre d'une minorité visible ? Oui Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Vous identifiez-vous comme autochtone ? Oui Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Avez-vous, de façon permanente, des limitations dans l'accomplissement d'activités de la vie quotidienne? Oui (préciser) : Non <input checked="" type="checkbox"/>		
ADRESSE RÉSIDENTIELLE : 1962, avenue du Monument Beauport, QC		
CODE POSTAL : G1E 3Y6		BUREAU : (418) 663 - 0877

STATUT DE PERMANENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC : Oui Non

AUTORISATION

J'AUTORISE LE GOUVERNEMENT À FAIRE LES VÉRIFICATIONS JUGÉES NÉCESSAIRES EN REGARD DE LA FONCTION CONVOITÉE OU, LE CAS ÉCHÉANT, OCCUPÉE ET À L'ÉGARD DES CONDITIONS D'EMPLOI QUI Y SONT RATTACHÉES, NOTAMMENT AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR ACTUEL, DE L'ORGANISME ADMINISTRANT MON RÉGIME DE RETRAITE, DES AUTORITÉS POLICIÈRES ET DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DONT JE SUIS MEMBRE INCLUANT LE BUREAU DU SYNDIC DE L'ORDRE.

Date: 16 février 2001 Signature: Jean Couture

REÇU LE

11 OCT. 2001

N° 15a- 26 septembre 2001

Résumé des principales modifications apportées au régime de protection du territoire et des activités agricoles

La *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives*¹ («loi 184») est entrée en vigueur le 21 juin 2001. Elle apporte des correctifs au régime de protection du territoire et des activités agricoles. Ces correctifs visent à favoriser l'atteinte des objectifs poursuivis par le gouvernement, particulièrement quant aux possibilités de développement des entreprises agricoles. Cette loi s'inspire de l'entente intervenue entre la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des producteurs agricoles de même que des recommandations du médiateur désigné par le gouvernement pour dégager un consensus entre les milieux municipal et agricole sur cette question.

Cette mesure législative s'accompagnera de la publication prochaine d'orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles. De plus, une nouvelle version de la *Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole* sera également publiée dans un avenir rapproché.

Les principales modifications apportées à ce régime sont résumées ci-après. Pour de plus amples précisions, veuillez consulter le Muni-Express n° 15 consacré à cette question² ou le texte de la «loi 184».

1. La gestion des distances séparatrices en zone agricole

Depuis le 21 juin 2001, la municipalité est pleinement responsable de la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole lors de l'implantation ou de l'agrandissement de bâtiments agricoles et non agricoles.

Pour ce faire, la municipalité doit appliquer les normes de la *Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole*. La municipalité devra appliquer les normes de cette directive jusqu'à l'entrée en vigueur d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) adopté par la MRC et comportant de telles normes ou jusqu'à l'entrée en vigueur d'un règlement

Publication	
Rédaction Affaires publiques et Communications	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 (418) 691-2019
Production Affaires publiques et Communications Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	C.P. 83 Tour de la Place-Victoria Bureau 3.10 Montréal (Québec) H4Z 1B7
Site Web mamm.gouv.qc.ca	

¹ Cette loi est disponible sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : <http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca>.

² Ce Muni-Express a été expédié à l'ensemble des municipalités locales et des municipalités régionales de comté. Il peut être consulté sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de la Métropole à l'adresse suivante : www.mamm.gouv.qc.ca.

municipal contenant de telles normes et destiné à donner suite au contenu d'un schéma d'aménagement révisé ou d'un schéma modifié pour tenir compte des orientations gouvernementales en matière agricole.

2. L'attribution d'un droit de développement à certaines entreprises agricoles

Certaines entreprises agricoles existantes le 21 juin 2001 peuvent augmenter leur cheptel d'un maximum de 75 unités animales. Le résultat de cette augmentation ne peut toutefois excéder 225 unités animales. Pour bénéficier de ce droit applicable à son exploitation, le producteur agricole doit respecter diverses conditions dont le dépôt d'une déclaration auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit être déposée au plus tard le 21 juin 2002.

Ce droit de développement s'exerce malgré toute norme de distance séparatrice, tout règlement sur les usages et toute disposition relative à la superficie des bâtiments, à l'aire des planchers, et autres, à l'exception des marges avant et latérales.

L'attribution de ce droit ne dispense toutefois pas l'exploitation agricole qui en est bénéficiaire de l'obligation de se conformer aux dispositions relatives à la pollution de l'eau et du sol contenues dans le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*. Ce règlement a été modifié le 14 juin 2001 de manière à resserrer les exigences pour l'ajout d'animaux dans des zones d'activités limitées et vise une gestion plus rigoureuse du fumier.

3. Une mesure pour accélérer l'application du régime de protection des activités agricoles

À compter du 1^{er} octobre prochain, une MRC pourra, à l'endroit de la zone agricole de son territoire, adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) comportant des dispositions sur les usages, les distances séparatrices et le volume des constructions, l'aire des planchers, les marges, etc. Cette mesure vise à favoriser une mise en œuvre accélérée du régime de protection des activités agricoles sans attendre l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé.

Ce RCI devra être conforme aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles. Il devra donner la priorité aux activités et aux entreprises agricoles en zone agricole de même qu'à leur développement tout en favorisant la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles. Un tel règlement rendra inopérante toute disposition inconciliable d'un règlement municipal portant sur les objets susmentionnés.

4. Une mesure destinée à favoriser l'adoption d'un RCI

Depuis le 21 juin 2001, une municipalité comprise dans le territoire d'une MRC dont le schéma d'aménagement n'a pas été modifié ou révisé pour tenir compte des orientations relatives à la protection du territoire et des activités agricoles ne peut, en zone agricole, adopter un

règlement de zonage concernant les usages et densités, les distances séparatrices et le volume des constructions, les aires des planchers, les marges, etc.

Cette limitation sera levée par l'entrée en vigueur d'un règlement de contrôle intérimaire adopté par la MRC et comportant des normes sur les objets susmentionnés.

5. La conformité des règlements municipaux aux orientations gouvernementales

Pour l'examen de la conformité d'un règlement municipal qui concerne la zone agricole, la MRC devra tenir compte des orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles qui seront publiées en octobre prochain.

Dans le cas des MRC dont le schéma d'aménagement révisé est en vigueur ou qui a été modifié pour tenir compte des orientations gouvernementales publiées en 1997, elles devront requérir l'avis du comité consultatif agricole sur un tel règlement avant que la MRC ne puisse se prononcer sur la conformité de ce règlement. Cette mesure s'appliquera tant que la MRC n'aura pas modifié ou révisé son schéma d'aménagement pour le rendre conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles qui seront publiées en octobre prochain.

6. Le remboursement des dépenses des non-élus siégeant à un comité de la MRC³

Les personnes qui ne sont pas des élus de la MRC et qui siègent à un comité constitué par cette dernière doivent, en matière de remboursement des dépenses, être traitées de la même manière que les élus siégeant à ces comités. Cette mesure s'applique notamment aux producteurs agricoles siégeant au comité consultatif agricole.

7. Autres dispositions

La «loi 184» contient d'autres dispositions qui visent certaines constructions en zone agricole. Elle autorise, sous certaines conditions, l'implantation d'ouvrages destinés à réduire la pollution lorsqu'ils ne peuvent respecter les distances séparatrices applicables. Elle précise également les règles applicables en matière de distances séparatrices lors de l'érection ou de l'agrandissement de bâtiments non agricoles en zone agricole, y incluant une résidence construite par un agriculteur. Enfin, elle détermine des exigences particulières pour les élevages porcins qui pourraient bénéficier du droit de développement. Ces exigences visent l'épandage des lisiers et l'obligation de couvrir les structures d'entreposage lorsqu'elles sont situées dans ou à moins de 550 mètres d'un périmètre d'urbanisation.

³ Voir l'article 191 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2001, chapitre 25) lequel a modifié l'article 30.0.3 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

RECU LE

11 OCT. 2001

COMITE CONSULTATIF
DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

no 16-3 octobre 2001

LES LIMITES DE VITESSE SUR LES SITES DE TRAVAUX ROUTIERS DÉSORMAIS FIXÉES PAR LE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN PUBLIC

Le 21 juin dernier, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 21 *Loi modifiant le Code de la sécurité routière*. Cette loi introduit de nouveaux articles qui ont pour effet de permettre au responsable de l'entretien d'un chemin public, soit le ministère des Transports du Québec ou les municipalités, de fixer les limites de vitesse sur les sites de travaux routiers et de prévoir les amendes applicables. Le montant de l'amende et le nombre de points d'inaptitude seront définis suivant les règles en vigueur sur l'ensemble du réseau.

« La personne responsable de l'entretien d'un chemin public peut, lors de travaux de construction ou d'entretien, installer pour la durée de ceux-ci une signalisation conforme aux normes établies par le ministre des Transports qui indique une limite de vitesse à respecter autre que celle prescrite.

« La décision de modifier une limite de vitesse doit être inscrite dans un registre tenu par la personne responsable de l'entretien d'un chemin public en y précisant le lieu où cette vitesse est prescrite ainsi que la durée des travaux¹. »

En conséquence, la municipalité pourra, par résolution, désigner la personne responsable qui déterminera la limite de vitesse et tiendra le registre à partir du formulaire *Vitesse variable réglementaire*, lequel est en voie d'élaboration.

Dans le but d'aider les municipalités à assumer cette nouvelle responsabilité, le ministère des Transports a préparé deux tableaux servant à déterminer la limite de vitesse pour les travaux de longue durée. Ces modèles applicables aux vitesses de 80 km/h et de 90 km/h (en dehors des travaux) pourraient être adaptés à d'autres types de routes.

Ces outils de travail peuvent être obtenus en s'adressant aux directions territoriales du ministère des Transports dont la liste apparaît au verso.

Publication	
Rédaction Affaires publiques et Communications avec la collaboration du ministère des Transports	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 (418) 691-2019
Production Affaires publiques et Communications Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	C.P. 83 Tour de la Place-Victoria Bureau 3.10 Montréal (Québec) H4Z 1B7
Site Web mamm.gouv.qc.ca	

¹ Article 303.1

**Liste des directions territoriales
du ministère des Transports****Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
92, 2^e Rue Ouest, 1^{er} étage
Rimouski (Québec) G5L 8E6
Téléphone : (418) 727-3674
Télécopieur : (418) 727-3673
Courriel : dtbgi@mtq.qc.ca

Direction de Québec

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
Les Cours de l'Atrium
475, boulevard de l'Atrium, 4^e étage
Charlesbourg (Québec) G1H 7H9
Téléphone : (418) 643-1911
Télécopieur : (418) 646-0003
Courriel : dtq@mtq.gouv.qc.ca

Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
3950, boulevard Harvey, 1^{er} étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7916
Télécopieur : (418) 695-7926
Courriel : dtlsjc@mtq.gouv.qc.ca

Direction de la Chaudière-Appalaches

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
1156, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6
Téléphone : (418) 839-5581
Télécopieur : (418) 834-7338
Courriel : dtca@mtq.gouv.qc.ca

Direction de la Côte-Nord

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
625, boulevard Lafèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4765
Télécopieur : (418) 295-4766
Courriel : dtcn@mtq.gouv.qc.ca

Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6896
Télécopieur : (819) 371-6136
Courriel : dtmcq@mtq.gouv.qc.ca

Direction de l'Île-de-Montréal

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
800, rue du Square-Victoria,
Tour de la Bourse, 13^e étage
Case postale 395
Montréal (Québec) H4Z 1J2
Téléphone : (514) 873-7781
Télécopieur : (514) 864-3867
Courriel : dtim@mtq.gouv.qc.ca

Direction de l'Estrie

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
200, rue Belvédère Nord, bureau 2.02
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3280
Télécopieur : (819) 820-3118
Courriel : dte@mtq.gouv.qc.ca

Direction de Laval-Mille-Îles

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
1725, boulevard Le Corbusier
Laval (Québec) H7S 2K7
Téléphone : (450) 680-6330
Télécopieur : (450) 973-4959
Courriel : dtlmi@mtq.gouv.qc.ca

Direction des Laurentides-Lanaudière

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
85, rue de Martigny Ouest, 3^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Téléphone : (450) 569-3057
Télécopieur : (450) 569-3072
Courriel : dll@mtq.gouv.qc.ca

Direction de l'Est-de-la-Montérégie

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
201, place Charles-Le Moyne, 5^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 677-8974
Télécopieur : (450) 442-1317
Courriel : dtem@mtq.gouv.qc.ca

Direction de l'Outaouais

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5^e étage
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3107
Télécopieur : (819) 772-3338
Courriel : dto@mtq.gouv.qc.ca

Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
245, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Châteauguay (Québec) J6K 3C3
Téléphone : (450) 698-3400
Télécopieur : (450) 698-3452
Courriel : dtom@mtq.gouv.qc.ca

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
80, boulevard Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : (819) 763-3237
Télécopieur : (819) 763-3493
Courriel : datnq@mtq.gouv.qc.ca

Les versements sont annuels et effectués au plus tard le 31 octobre de chaque année.

Pour la préparation des prévisions budgétaires, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole fournira aux municipalités en novembre de chaque année une estimation du taux de la hausse des compensations devant s'appliquer pour l'exercice suivant; le taux réel ne sera connu qu'au moment du versement du transfert.

2001 : une hausse significative des compensations

Pour l'année 2001, les pourcentages de hausse sont légèrement plus élevés que ceux qui avaient été estimés. Ainsi, les taux réels de compensation pour les réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation passent de 80 % à 93,1 %, ce qui représente une augmentation de 16,4 % de la somme versée pour le programme régulier.

Pour les écoles primaires et secondaires, ce pourcentage est passé de 25 % à 34,6 %, augmentant la somme versée de 38,4 %.

La durée prévue de ce programme est de cinq ans. Cependant, à défaut d'un accord entre le gouvernement et le monde municipal, les montants de hausse de compensation prévus au pacte fiscal seront reconduits et indexés en fonction de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada et le mode de répartition par le biais des compensations tenant lieu de taxes sera également reconduit.

Publication	
Rédaction Affaires publiques et Communications	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 (418) 691-2019
Production Affaires publiques et Communications Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	C.P. 83 Tour de la Place-Victoria Bureau 3.10 Montréal (Québec) H4Z 1B7
Site Web mamm.gouv.qc.ca	



N° 17-5 octobre 2001

HAUSSE DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Le 10 octobre 2000, une entente financière et fiscale complémentaire à l'entente cadre du 28 juin 2000 est intervenue entre l'Union des municipalités du Québec, la Fédération Québécoise des Municipalités et le gouvernement du Québec. Cette entente couvre les années 2001 à 2005 des municipalités et prévoit entre autres une hausse des compensations tenant lieu de taxes.

Immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation

La hausse des compensations tenant lieu de taxes prévue à cette entente concerne les immeubles des

réseaux supérieurs de la santé et des services sociaux, des collèges et universités ainsi que ceux du réseau scolaire primaire et secondaire pour lesquels le gouvernement verse déjà des compensations en vertu du Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes.

Aux sommes déjà versées pour ces immeubles en vertu de ce dernier règlement s'ajouteront les montants suivants :

Année	Réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation	Réseau scolaire primaire et secondaire
2001	30 M\$	19 M\$
2002	30 M\$	19 M\$
2003	35 M\$	23 M\$
2004	40 M\$	57 M\$
2005	40 M\$	97 M\$

Les montants ci-haut mentionnés incluent la neutralité financière accordée lors des regroupements municipaux à l'égard de la hausse des compensations tenant lieu de taxes.

Des sommes allouées au réseau scolaire primaire et secondaire, une somme de 8 M\$ en 2004 et de 9,5 M\$ en 2005 est spécifiquement réservée aux seules écoles primaires, le solde étant partagé entre l'ensemble des écoles primaires et secondaires.

Compensations sur les terres publiques et autres immeubles – nouveauté

Les ententes financières et fiscales prévoient la mise en place, à compter de 2003, d'une mesure ayant pour effet d'accorder des compensations tenant lieu de taxes à l'égard des terres publiques et autres immeubles actuellement non compensés. L'enveloppe allouée à cette mesure représentera 6 M\$ en 2003, 12 M\$ en 2004 et atteindra 17 M\$ par an à son rythme de croisière en 2005.

Des simulations illustrant la répartition des montants alloués aux diverses mesures du pacte fiscal ont été

remises aux représentants des associations municipales au cours de l'automne 2000 afin de leur permettre d'en apprécier les effets. Les résultats de ces simulations ont été communiqués aux municipalités. Une mise en garde s'impose cependant à propos de ces simulations, car leur précision est fort différente d'une mesure à l'autre.

Ainsi, la répartition des montants prévus au titre de la bonification du programme existant de compensations tenant lieu de taxes était assez exacte, car on connaissait de façon précise la valeur des immeubles à compenser, à l'exception des immeubles susceptibles de s'ajouter. Par contre, la répartition des montants prévus pour la nouvelle mesure de compensation des terres publiques était purement estimative, car elle se fondait sur les valeurs inscrites aux rôles d'évaluation à la rubrique des immeubles gouvernementaux non compensables. Or, on retrouve à cette rubrique, sans qu'il soit possible de les isoler, des immeubles qui ne feront vraisemblablement pas l'objet de compensations, comme les emprises de routes, tandis que les immeubles que la nouvelle mesure vise à compenser,

comme les terres publiques proprement dites, ne sont souvent pas inscrits aux rôles ou le sont selon des méthodes fort variables. La répartition par municipalité de l'enveloppe de 17 M\$ allouée à la nouvelle mesure de compensation des terres publiques, qui apparaît dans les simulations de l'automne 2000, doit donc être considérée avec réserves, puisqu'elle tient compte d'immeubles qui ne seront pas compensés et qu'elle fait abstraction d'immeubles qui le seront.

Les travaux se sont amorcés il y a quelques semaines afin de définir les modalités précises de la mesure de compensation des terres publiques. Il s'agira de déterminer les catégories d'immeubles qui feront l'objet de compensations et d'établir la méthode de calcul de ces compensations.

Actuellement, les hypothèses quant aux catégories d'immeubles retenues sont à l'effet de considérer les terres publiques ayant une vocation récréative, de conservation ou d'exploitation des ressources. Quant à la façon d'établir les compensations, il s'agira tout d'abord de déterminer la valeur des terres publiques en fonction de laquelle cette compensation sera calculée.

L'hypothèse actuellement à l'étude consisterait à établir cette valeur à partir des valeurs observées (par région ou par MRC) des terres privées de type comparable.

Modalités de versement

Les montants de hausse de compensation pour un exercice donné, déduction faite des montants devant être versés pour un exercice antérieur, seront répartis en fonction de l'ensemble des demandes de compensation reçues au 31 août de chaque année.

Les demandes reçues après cette date, tout comme les avis de modification de l'évaluation ayant un effet rétroactif, reçoivent le traitement habituel en ce qui a trait au programme régulier de compensations. Toutefois, dans le cadre de l'application du programme de hausse des compensations, ces demandes sont traitées l'année subséquente. Les municipalités ne perdent rien, seul le paiement est différé. Ceci permet de s'assurer que la totalité de l'enveloppe prévue à l'entente est distribuée chaque année. Dans ces cas, le taux de la hausse sera celui applicable à l'exercice visé par la demande ou la modification.

To: Claudia.Fournier@CEAA.GC.CA, Claude.Abel@EC.GC.CA, Danielle.Baillargeon@XLAU.DFO-MPO.X400.GC.CA, m_barrett@makivik.org, Yves.Desilets@INAC.INAC-AINC.X400.GC.CA, paule.halley@fd.ulaval.ca, helene.leblond@3web.net
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>
Subject: Adresse du CCEK et date - KEAC Postal Adress and Date
Cc:
Bcc:
X-Attachments:

Madame Fournier,

Il s'agit de la bonne adresse postale. À notre connaissance, vous êtes les premiers expéditeurs à annoncer un retour de courrier de la sorte, avec la bonne adresse postale, depuis le changement effectué par le Comité en début de juillet. Merci du renseignement: nous serons aux aguets.

Par ailleurs, concernant la lettre adressée à Monsieur Barrett, pourriez-vous nous indiquer la date où elle a été produite, s.v.p.? Cela n'apparaît pas sur les versions française et anglaise que vous avez expédiées par télécopieur ce matin.

Merci de votre collaboration. Sincèrement,

Robert Comtois
Secrétaire exécutif par intérim

Mrs Fournier,

The postal adress is good. According to us, you are the first senders to announce a return while using the good adress since the Committee changed at the beginning of July. Thank you for your advice: we will pay attention.

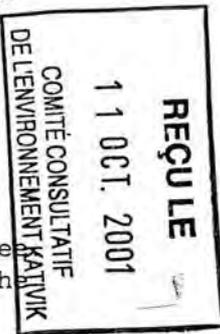
On the other hand, about the letter addressed to Mr. Barrett: please could you indicate the date that the letter was written? There is no date on the french and english versions that you sent by fax this morning.

Thank you for your collaboration. Sincerely,

Robert Comtois
Interim Executive Secretary

.....
Nous vous faisons parvenir à l'instant, par télécopieur, une lettre adressée à M. Michael Barrett de la part de François Boulanger de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale concernant le compte rendu de la 86e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik. La lettre nous a été retournée cette semaine avec le message adresse inconnue. Prière de nous aviser si l'adresse suivante n'est pas l'adresse exacte du CCEK. Case postale 1093, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7B5

We are faxing you a copy of a letter sent to Michael Barrett by François Boulanger of the Canadian Environmental Assessment Agency regarding the minutes of the 86th meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee. It was return to us, stating the address was unknown. We are resending the letter to this address: Case postale 1093, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7B5. Could you please advise us if this is not the good address? Many thanks.



Claudia Fournier

Bureau régional du Québec
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Tel: (418) 649-6444
Fax: (418) 649-6443
claudia.fournier@ceaa.gc.ca

ᑲᑎᑲᑲ ᓄᓇᑭᑦ ᑳᑭᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑲ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE: OCTOBER 11, 2001

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) : 6 8 x 11
 8 x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR : (418) 649-6674 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Eli ANGIYOU	TÉLÉCOPIEUR : (819) 496-2200 (1)
<input type="checkbox"/>	Danielle BAILLARGEON	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-4667 (9)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR : (819) 964-0063 (1)
<input type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR : (819) 994-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-9483 (9)
<input type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR : (418) 842-0425 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	David OKPIK	TÉLÉCOPIEUR : (819) 492-9935 (1)

DE : ROBERT COMTOIS TÉL. : (418) 656-2131, poste 4730
FAX : (418) 656-3023

COMMENTAIRES

Hi Eli. Hi David.
Francois Boulanger from Canadian Environmental
Advisory Committee sent a letter to me, the Executive
Secretary, with a copy to KEAC members. But I saw
it in french only. Do you have a copy of this letter?
Is this letter in english? If so, I would appreciate
to have a copy by fax. Find hereafter a letter, a
new one, sent by F. Boulanger to M. Barrett, and
a courier sent to the Secretary of F. Boulanger.
2001-07-09 Yours truly,

Secrétariat
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

TÉL. : (418) 656-2131, poste 4730
FAX. : (418) 656-3023

R. Comtois
KEAC



To: Claudia.Fournier@CEAA.GC.CA, Claude.Abel@EC.GC.CA, Danielle.Baillargeon@XLAU.DFO-MPO.X400.GC.CA, m_barrett@makivik.org, Yves.Desilets@INAC.INAC-AINC.X400.GC.CA, paule.halley@fd.ulaval.ca, helene.leblond@3web.net
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>
Subject: Adresse du CCEK et date - KEAC Postal Adress and Date
Cc:
Bcc:
X-Attachments:

Madame Fournier,

Il s'agit de la bonne adresse postale. À notre connaissance, vous êtes les premiers expéditeurs à annoncer un retour de courrier de la sorte, avec la bonne adresse postale, depuis le changement effectué par le Comité en début de juillet. Merci du renseignement: nous serons aux aguets.

Par ailleurs, concernant la lettre adressée à Monsieur Barrett, pourriez-vous nous indiquer la date où elle a été produite, s.v.p.? Cela n'apparaît pas sur les versions française et anglaise que vous avez expédiées par télécopieur ce matin.

Merci de votre collaboration. Sincèrement,

Robert Comtois
Secrétaire exécutif par intérim

Mrs Fournier,

The postal adress is good. According to us, you are the first senders to announce a return while using the good adress since the Committee changed at the beginning of July. Thank you for your advice: we will pay attention.

On the other hand, about the letter adressed to Mr. Barrett: please could you indicate the date that the letter was written? There is no date on the french and english versions that you sent by fax this morning.

Thank you for your collaboration. Sincerely,

Robert Comtois
Interim Executive Secretary

.....
Nous vous faisons parvenir à l'instant, par télécopieur, une lettre adressée à M. Michael Barrett de la part de François Boulanger de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale concernant le compte rendu de la 86e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik. La lettre nous a été retournée cette semaine avec le message adresse inconnue. Prière de nous aviser si l'adresse suivante n'est pas l'adresse exacte du CCEK.
Case postale 1093, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7B5

We are faxing you a copy of a letter sent to Michael Barrett by François Boulanger of the Canadian Environmental Assessment Agency regarding the minutes of the 86th meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee. It was return to us, stating the address was unknown. We are resending the letter to this address: Case postale 1093, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7B5. Could you please advise us if this is not the good address? Many thanks.

Claudia Fournier

Bureau régional du Québec
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Tel: (418) 649-6444
Fax: (418) 649-6443
claudia.fournier@ceaa.gc.ca



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental
Assessment Agency

TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR / FAX TRANSMISSION

ENVOYER À / SEND TO		DE / FROM	
Nom /Name: <p style="text-align: center;"><i>Membres du CCEK</i></p>		Nom /Name: <p style="text-align: center;"><i>Claudia Fournier</i></p>	
Adresse /Address:		Adresse : Bureau régional du Québec Agence canadienne d'évaluation environnementale 1141, route de l'Église 2 ^e étage Case postale 9514 Sainte-Foy (Québec) G1V 4B8	Address: Quebec Regional Office Canadian Environmental Assessment Agency 1141, route de l'Église 2 nd Floor, P.O. Box 9514 Sainte-Foy, Québec G1V 4B8
No. du télécopieur / Fax No. (No. De tél. / Tel. No.	No. du télécopieur / Fax No. (418) 649-6443	No. De tél. / Tel. No. (418) 649-6444
<p>Veillez trouver ci-joint une copie de la lettre adressée à Michael Barrett concernant le compte rendu de la 86^e réunion du CCEK.</p> <p>As per my e-mail, please find attached the letter to Michael Barrett regarding the 86th meeting of the KEAC.</p> <p>Merci beaucoup.</p> <p>Claudia</p>			
Pages 1 + 6		Date 11 octobre 2001	
		Heure 10:11	



**Agence canadienne
d'évaluation environnementale**

Bureau régional au Québec
1141 route de l'Église
1^{er} étage, pièce 105
Case postale 9514
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 4B8

**Canadian Environmental
Assessment Agency**

Quebec Regional Office
1141 Route de l'Église
1st Floor, Room 105
P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8



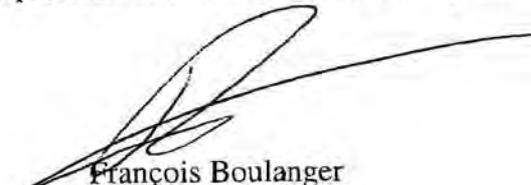
Monsieur Michael Barrett
Président (par intérim)
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093
Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

Monsieur Barrett,

Je tiens encore à vous remercier de l'opportunité d'avoir permis à l'Administrateur fédéral du chapitre 23 la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* et à moi-même d'échanger avec les membres du Comité consultatif de l'environnement Kativik lors de sa 86^e réunion.

À la lecture du compte-rendu de la 86^e réunion et plus spécifiquement de la portion du compte-rendu visant notre rencontre (point 5), je constate que certains énoncés ne reflètent pas adéquatement les propos échangés. Je tiens donc à proposer au Comité certaines modifications afin de mieux rapporter nos discussions. Vous trouverez en annexe une série de commentaires rendraient le compte-rendu de nos discussions plus précis et exact. J'apprécierais obtenir une copie de la nouvelle version du compte-rendu pour mes dossiers.

En vous réitérant notre intérêt à continuer dans cette voie d'échanges francs et directs, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



François Boulanger
Directeur régional

C.C. M. Sid Gershberg, Administrateur fédéral

P.J.

\\ECSTEF0Y\COMMUNCF\Autochtones\Convention (CBJNQ)\CCEK\Correspondance CCEK\Comp rendu 281100
commentaires.doc



Annexe :

Commentaires sur le compte rendu de la 86^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik préparés par François Boulanger, ACÉE, Bureau régional du Québec

- p. 5 ; 5^e para. Changer les chiffres 85000 \$ pour 95 000\$ et 1988 pour 1987.
- p.7 ; 6^e para. La réponse fournit par l'Administrateur fédéral à la demande d'obtention de budgets triennaux voir quinquennaux est inexact. Prière d'enlever le paragraphe 6 et d'y indiquer : « L'Administrateur fédéral a indiqué que les budgets, au fédéral comme au Québec, sont alloués sur une base annuelle. Il est donc difficile de fournir des budgets garantis pour plus d'un an. Il a indiqué qu'il est cependant disposé à analyser ce qui pourrait être fait pour faciliter la situation. »
- p.8 ; 1^{er} para. Ce paragraphe rapporte très mal les propos de l'Administrateur fédéral. Celui-ci a indiqué clairement au Comité qu'il ne refusait pas le retour du secrétariat a Kuujjuaq, mais que bien au contraire, il y était favorable.
- p.8 entre le 5^e et le 6^e para. Ajouter une clarification importante mentionnée par l'Administrateur fédéral : « L'Administrateur fédéral a indiqué que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) n'émet aucune autorisation dans le cadre du processus d'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Ce sont les autorités fédérales, selon l'attribution qu'elles ont à exercer qui peuvent avoir à émettre des autorisations. Dans les dossiers d'infrastructures maritimes au Nunavik, c'est Pêches et Océans Canada qui a à émettre une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches*. »
- p8 ; 6e para. Remplacer l'habitat marin par : « l'application de *la Loi sur les pêches* qui s'applique nonobstant l'application de *la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. »

- p.8, après le 6^e para. Ajouter : « L'Administrateur fédéral a indiqué que ceci constituait une situation indésirable et que par son action Makivik s'était mis en situation d'infraction par rapport à la *Loi sur les pêches*. Cependant, il comprenait que des discussions étaient en cours pour assurer une compensation des pertes d'habitat de poisson identifiées. »
- p.8, 7^e para., phrase 2 Nous ne pensons pas que la dernière phase ait été dite : « *Il y avait la possibilité d'émettre une autorisation conditionnelle que n'a pas voulu utiliser l'ACÉE* » ; puisque que l'ACÉE n'a aucune autorisation à émettre.
- p.9, 2^e para., phase 2 Changer : « apprendre à coordination », par : « appliquer une coordination plus efficace et prévisible tout en étudiant les possibilités d'harmonisation ».
- p.9, 2^e para., phase 3 Ajouter après : « Il rappelle que le projet », ce qui suit : « pilote impliquant le COFEX-Nord, le promoteur, Makivik et les autorités fédérales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, »
- p.9, 2^e para., phase 3 Ajouter à la fin de cette phase : « et s'inscrit dans un processus d'amélioration continue pour parfaire le traitement des projets futurs ».
- p.10, 12 :30 - 13 :30 : Pause du midi Ajouter : « À la demande des membres du CCEK, M. Boulanger a expliqué plus en détail, durant l'heure du repas, le projet pilote de coordination des processus *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale – Convention de la Baie-James et du Nord québécois* et a échangé avec les membres sur les prochaines étapes à venir. »

**Agence canadienne
d'évaluation environnementale**

Bureau régional au Québec
1141 route de l'Église
1^{er} étage, pièce 105
Case postale 9514
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 4B8

**Canadian Environmental
Assessment Agency**

Quebec Regional Office
1141 Route de l'Église
1st Floor, Room 105
P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8



Mr. Michael Barrett
Chairman (interim)
Kativik Environmental Advisory Committee
P.O. Box 1093
Succursale Terminus
Quebec, Quebec
G1K 7B5

Dear Sir:

I would like to thank you again for the opportunity you gave the Federal Administrator of Chapter 23 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement* and myself to exchange with the Committee members at your 86th meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee.

When I read the minutes of the 86th meeting and more specifically the portion of the minutes covering our meeting (Point 5), I noticed that certain statements do not appropriately reflect our discussions. I want consequently to suggest the Committee some modifications to provide a better report of our exchanges. You will find appended, a series of comments which, in my opinion, would make the minutes more precise and accurate. I would appreciate obtaining a copy of the new version of the minutes for my files.

We reiterate our interest in continuing this open and direct platform for discussion.

Yours truly,

François Boulanger
Regional Director

C.C. Mr. Sid Gershberg, Federal Administrator

Encl.

E:\Autochtones\Convention (CBJNQ)\CCEK\Correspondance CCEK\Comments 86 Meeting.doc



Appendix:

Comments on the Minutes of the 86th Meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee by François Boulanger, Regional Director, Quebec Regional Office, CEEA

- p. 5; 5th para. Change the figures \$85,000 to \$95,000 and 1988 to 1987.
- p. 7; 6th para. The response provided by the Federal Administrator to the request for three-year or even five-year budgets is not accurate. Please remove paragraph 6 and indicate: "The Federal Administrator indicated that the budgets, both federal and Quebec, are allocated on an annual basis. It is therefore difficult to provide guaranteed budgets for more than one year. He indicated that he is, however, prepared to analyze what could be done to facilitate the situation."
- p. 8; 1st para. This paragraph very poorly reflects the words of the Federal Administrator. He clearly indicated to the Committee that he was not rejecting the return of the secretariat to Kuujuaq, but that, quite to the contrary, he was in favour of it.
- p. 8 between the 5th and the 6th para. Add an important clarification made by the Federal Administrator: "The Federal Administrator indicated that the Canadian Environmental Assessment Agency (the Agency) does not issue any authorizations under the framework of the *Canadian Environmental Assessment Act* application process. It is the federal authorities that may issue authorizations, depending on their respective powers. In the case of Nunavik maritime infrastructures, it is the Department of Fisheries and Oceans that has the right to issue authorizations under *the Fisheries Act*."
- p. 8; 6th para. Replace "marine habitat" by: "the application of the *Fisheries Act* that applies notwithstanding the application of the *Canadian Environmental Assessment Act*."
- p. 8, after the 6th para. Add: "The Federal Administrator indicated that this constituted an undesirable situation and that by its action Makivik placed itself in violation of the *Fisheries Act*. However, he understood that some discussions were underway to ensure compensation for the habitat losses of identified fish habitat."

- p. 8, 7th para., 2nd sentence We do not think that this sentence was voiced: "*There was a possibility of issuing a conditional authorization which the Agency did not want to use*"; since the Agency has no issuing authorization.
- p. 9, 2nd para., 2nd sentence Change: "learn to coordinate" by: "use more effective and predictable coordination while studying the opportunities for harmonization."
- p. 9, 2nd para., 3rd sentence Add after: "He recalls that the pilot project", the following: "involving COFEX-North, the developer, Makivik, and the federal authorities under the *Canadian Environmental Assessment Act*,"
- p. 9, 2nd para., 3rd sentence At the end of this sentence, add: "and is part of an ongoing improvement process to perfect the handling of future projects."
- p. 10, 12:30 – 1:30 p.m.: Lunch break Add: "At the request of the KEAC members, during the lunch hour, Mr. Boulanger explained in greater detail the pilot project for the coordination of the *Canadian Environmental Assessment Act - James Bay and Northern Quebec Agreement* processes and discussed with members the next steps to come."



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Bureau régional au Québec
1141 route de l'Église
1^{er} étage, pièce 105
Case postale 9514
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

Quebec Regional Office
1141 Route de l'Église
1st Floor, Room 105
P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8

REÇU LE

9 OCT. 2001

COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Le 4 octobre 2001

Monsieur Robert Comtois
Secrétaire exécutif par intérim
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

Monsieur Comtois,

La présente lettre est en réaction au compte rendu de la 87^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) que vous avez fait parvenir à l'Administrateur fédéral, Monsieur Sid Gershberg. Au point 3.6 de ce compte rendu, il y est mentionné que le CCEK n'a pas reçu l'information demandée concernant la coordination des processus d'évaluation environnementale de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) avec celui prévu au chapitre 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord Québécois* (CBJNQ). De plus, on y indique que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) aurait fait peu de travail pour assurer une meilleure coordination des deux processus en application.

Ces propos d'un des membres du CCEK et le rapport de ceux-ci dans le compte rendu est difficile à comprendre considérant que :

- le 8 décembre 2000, je faisais parvenir au CCEK, tel que demandé, les directives conjointes pour les projets de Quaqtac, Umiujaq, Kangiqsujuaq et Kuujjuaq en plus des séries de questions supplémentaires demandées par le COFEX – Nord et les autorités fédérales pour l'évaluation de ces projets ;
- le 18 décembre 2000, l'Agence vous faisait parvenir la version anglaise de ces documents;
- le 23 mars 2001, l'Agence faisait parvenir au CCEK une autre mise à jour sur les multiples initiatives mises de l'avant pour améliorer la coordination des processus d'évaluation environnementale LCÉE-CBJNQ;
- au mois de juin 2001, M. Eric Giroux communiquait avec le secrétariat du CCEK pour indiquer que nous produisions une série de tableaux d'analyses détaillés de la conduite de la coordination des processus LCÉE – CBJNQ;
- le 18 juillet, je faisais parvenir au CCEK cette série de tableaux d'analyses pour chacun des projets d'infrastructures maritimes ayant été soumis aux efforts continus de coordination par l'Agence. Ceux-ci incluaient toute l'information pertinente au CCEK et étaient accompagnés d'un graphique d'analyse temporelle et d'une lettre explicative (ces documents furent envoyés par télécopieur au secrétariat pour distribution rapide aux membres du CCEK avant la 87^e rencontre ainsi que par courrier);

... / 2



- le CCEK est en copie conforme pour la majorité des correspondances liées à l'évaluation environnementale des projets d'infrastructures maritimes au Nunavik.

À la lecture des multiples documents qui ont été acheminés au CCEK, vous pouvez constater qu'énormément d'effort et de temps ont été alloués à la coordination des processus d'évaluation environnementale de la LCÉE et de la CBNJQ.

Considérant ce qui précède, je comprends mal les commentaires émis au point 3.6, à moins que la circulation de l'information au sein du CCEK soit déficiente. Par respect à la somme d'effort déployée par l'ensemble des partenaires inuits et fédéraux depuis plus de deux ans, j'apprécierais que vous rétablissiez les faits et actions pour ne pas induire en erreur toutes personnes pouvant lire ce compte rendu.

Soyez assuré que nous allons continuer à travailler très fort avec l'ensemble des intervenants tant inuits, provinciaux que fédéraux pour assurer un processus d'évaluation environnementale des projets au Nunavik qui soit efficace et au service de ses communautés. Votre collaboration et vos conseils pourront sûrement nous aider afin d'atteindre un objectif commun d'efficacité et de développement durable des ressources du Territoire.

J'apprécierais recevoir une réponse à cette lettre ainsi qu'à celle que je vous ai fait parvenir concernant le compte rendu de la 86^e réunion à laquelle l'Administrateur fédéral avait participé mais dont les propos sur plusieurs points furent mal reportés.

Veillez agréer, Monsieur Comtois, l'expression de mes sentiments distingués.



François Boulanger
Directeur régional
Bureau régional du Québec

C.C. M. Sid Gershberg, Administrateur fédéral
Burgess Steve, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Membres du CCEK



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Bureau régional au Québec
1141 route de l'Église
1^{er} étage, pièce 105
Case postale 9514
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 4B8

Canadian Environmental
Assessment Agency

Quebec Regional Office
1141 Route de l'Église
1st Floor, Room 105
P.O. Box 9514
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B8



Le 4 octobre 2001

Monsieur Robert Comtois
Secrétaire exécutif par intérim
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

Monsieur Comtois,

La présente lettre est en réaction au compte rendu de la 87^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) que vous avez fait parvenir à l'Administrateur fédéral, Monsieur Sid Gershberg. Au point 3.6 de ce compte rendu, il y est mentionné que le CCEK n'a pas reçu l'information demandée concernant la coordination des processus d'évaluation environnementale de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) avec celui prévu au chapitre 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord Québécois* (CBJNQ). De plus, on y indique que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) aurait fait peu de travail pour assurer une meilleure coordination des deux processus en application.

Ces propos d'un des membres du CCEK et le rapport de ceux-ci dans le compte rendu est difficile à comprendre considérant que :

- le 8 décembre 2000, je faisais parvenir au CCEK, tel que demandé, les directives conjointes pour les projets de Quaqtq, Umiujaq, Kangiqsujuaq et Kuujjuaq en plus des séries de questions supplémentaires demandées par le COFEX – Nord et les autorités fédérales pour l'évaluation de ces projets ;
- le 18 décembre 2000, l'Agence vous faisait parvenir la version anglaise de ces documents;
- le 23 mars 2001, l'Agence faisait parvenir au CCEK une autre mise à jour sur les multiples initiatives mises de l'avant pour améliorer la coordination des processus d'évaluation environnementale LCÉE-CBJNQ;
- au mois de juin 2001, M. Eric Giroux communiquait avec le secrétariat du CCEK pour indiquer que nous produisions une série de tableaux d'analyses détaillés de la conduite de la coordination des processus LCÉE – CBJNQ;
- le 18 juillet, je faisais parvenir au CCEK cette série de tableaux d'analyses pour chacun des projets d'infrastructures maritimes ayant été soumis aux efforts continus de coordination par l'Agence. Ceux-ci incluaient toute l'information pertinente au CCEK et étaient accompagnés d'un graphique d'analyse temporelle et d'une lettre explicative (ces documents furent envoyés par télécopieur au secrétariat pour distribution rapide aux membres du CCEK avant la 87^e rencontre ainsi que par courrier);

... / 2

Canada

Tél. : (418) 649-6444
Télécopieur : (418) 649-6443
Courriel : acee.quebec@ceaa.gc.ca

Tel.: (418) 649-6444
Fax: (418) 649-6443
E-mail: ceaa.quebec@ceaa.gc.ca

Printed on recycled paper
Imprimé sur du papier recyclé



- le CCEK est en copie conforme pour la majorité des correspondances liées à l'évaluation environnementale des projets d'infrastructures maritimes au Nunavik.

À la lecture des multiples documents qui ont été acheminés au CCEK, vous pouvez constater qu'énormément d'effort et de temps ont été alloués à la coordination des processus d'évaluation environnementale de la LCÉE et de la CBNJQ.

Considérant ce qui précède, je comprends mal les commentaires émis au point 3.6, à moins que la circulation de l'information au sein du CCEK soit déficiente. Par respect à la somme d'effort déployée par l'ensemble des partenaires inuits et fédéraux depuis plus de deux ans, j'apprécierais que vous rétablissiez les faits et actions pour ne pas induire en erreur toutes personnes pouvant lire ce compte rendu.

Soyez assuré que nous allons continuer à travailler très fort avec l'ensemble des intervenants tant inuits, provinciaux que fédéraux pour assurer un processus d'évaluation environnementale des projets au Nunavik qui soit efficace et au service de ses communautés. Votre collaboration et vos conseils pourront sûrement nous aider afin d'atteindre un objectif commun d'efficacité et de développement durable des ressources du Territoire.

J'apprécierais recevoir une réponse à cette lettre ainsi qu'à celle que je vous ai fait parvenir concernant le compte rendu de la 86^e réunion à laquelle l'Administrateur fédéral avait participé mais dont les propos sur plusieurs points furent mal reportés.

Veillez agréer, Monsieur Comtois, l'expression de mes sentiments distingués.



François Boulanger
Directeur régional
Bureau régional du Québec

C.C. M. Sid Gershberg, Administrateur fédéral
Burgess Steve, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Membres du CCEK



Voyages
FCNQ
INC.



FAX: 646-0266

Le 1er octobre 2001

MEMO



A : Tous nos clients
De : Lise Vanasse, Gérante

Objet : Modification de nos frais de services

Récemment, certaines compagnies aériennes ont procédé une fois de plus à une réduction substantielle des commissions payées aux agences de voyages, nous obligeant ainsi à changer les frais de services que nous facturons sur les vols réguliers.

Afin d'être en mesure de continuer à vous offrir le choix et la commodité de nos services, nous sommes dans l'obligation d'augmenter nos frais de service relativement aux compagnies aériennes qui ont décidé d'ignorer les avantages indéniables pour les consommateurs, de faire affaire en toute confiance avec une agence de voyage.

Les vols nolisés, les forfaits, les croisières ne seront évidemment pas affectés par cette mesure puisque nous ne facturons aucun frais pour ces services.

Lorsque vous transigez avec Avantage Voyages FCNQ Inc. vous pouvez être assuré de la qualité hors pair de nos services et de notre intégrité alors que nous ferons toujours le nécessaire en toute impartialité, pour trouver les meilleurs itinéraires et tarifs qui répondront à vos besoins spécifiques de voyages d'agrément ou d'affaires.

Ci-joint, vous trouverez la liste modifiée de nos frais de service qui sera en vigueur le 1er novembre 2001. Si vous avez des questions à ce sujet ou désirez en discuter, n'hésitez pas à nous contacter.

Voyages **FCNQ** Inc.
19950 Clark Graham, Baie D'Urfé, Québec, Canada H9X 3R8
Telephone (514) 457-2236 Fax (514) 457-4626 Watt (800) 363-7610

To: CCEK-KEAC
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>
Subject: KEAC -- Welcome to the new Appointees, and more.
Cc:
Bcc:
X-Attachments:

To all KEAC members:

New Appointees --- Take note that according to a resolution from KRG, received at the end of September, Mr. Eli Angiyou is the new representative from the KRG, in replacement of Mr. Muncy Novalinga. Mr Angiyou is from Akulivik. Also take note that Mr. Jean Couture is the new representative from the Quebec Government since Thursday, October 4. Mr. Couture is from Beauport, in Quebec City region. Welcome to the new representatives! With your nomination, the Committee is complete for the first time since November 2000, almost one year ago!

Meeting with Minister Boisclair --- In despite of our efforts to book a meeting with the Minister, and talks with a fourth agent, today Friday October 5, 2001, we didn't get a confirmation for a meeting to be held in Quebec City during our own meeting (November 6 and 7). The KEAC President is informed about this development.

Emergency Shelters --- We received a call from the MRNQ (Natural Resources Dept. of Quebec) to inform the KEAC that its advice will be request for the revision of the regulation about Emergency Shelters. Those shelters should be of 600 and located troughout the Nunavik territory. We should received the documents soon.

Best regards,

Robert Comtois
Interim Executive Secretary

NOTE

À / TO: M. Jean Canturo
1962, Ave. du Monument
Beaufort (Qué.)
CDE 346

DE / FROM: Robert Canturo
Sec. exécutif par intérim.

5 oct. 2001

Bonjour,
Tel que convenu, voici les documents mentionnés lors de notre conversation ce matin. La liste des membres sera mise à jour dès que je recevrai votre adresse courriel — excusez ce délai: j'ai trop de pain sur la planche. N'hésitez pas à me contacter pour des informations supplémentaires. Sincèrement,
R. Canturo

ᑲᑎᑲᑲ ᓄᓇᑲᑦ ᑳᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE: 3 OCTOBRE 2001

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) :

2 8_x11
 8_x14

AUX MEMBRES DU CCEK :

<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR : (418) 649-6674 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	Eli ANGIYOU	TÉLÉCOPIEUR : (819) 496-2200 (1)
<input type="checkbox"/>	Danielle BAILLARGEON	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-4667 (9)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR : (819) 964-0063 (1)
<input type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR : (819) 994-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-9483 (9)
<input type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR : (418) 842-0425 (9)
<input checked="" type="checkbox"/>	David OKPIK	TÉLÉCOPIEUR : (819) 492-9935 (1)

DE : ROBERT COMTOIS TÉL : (418) 656-2131, poste 4730

COMMENTAIRES

Hi Eli. Hi David.
Follow-up of the conference call.
Sincerely,
Robert
KEAC

2001-07-09

Secrétariat
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

TÉL : (418) 656-2131, poste 4730
FAX : (418) 656-3023



To: CCEK-KEAC
From: Robert Comtois <Robert.Comtois@fss.ulaval.ca>
Subject: KEAC -- Conference call follow-up: Contact with the MENV
Cc:
Bcc:
X-Attachments:

To all members:

Contact with the MENV --- Following our conference call this morning, it was not possible to get the contact with our President: Kuujjuaq phone lines were out of order for a while. Nevertheless we received a call from Minister Boisclair's cabinet staff, namely Mrs. Marie-France Deschamps. I repeated our request (and the June 20, 2001 invitation from the Minister) and the opportunity to hold a meeting with him on Tuesday, November 6, 2001 --- because Wednesday is allowed to the weekly meeting of Ministers of Quebec Government. We should have an answer soon.

Yours truly,

Robert Comtois

Anne Robertson - le Groupe Cleary

De : Brigitte Voss <bvoss@cpaws.org>
À : <pfturpin@pfturpin.com>; <reseau-or@videotron.ca>; <dtolgyesi@amq-inc.com>;
 <atraq@atraqspt.org>; <monique.dubuc@regions.qc.ca>; <ddugre@fpq.com>;
 <fede@fqf.qc.ca>; <fpq@fpq.com>; <yves.lachapelle@sciage-lumber.qc.ca>;
 <francoise.paquet@fedeqm.qc.ca>; <recolte@globetrotter.ca>;
 <gerald.theriault@soquem.qc.ca>; <girard@geonova.ca>;
 <christian.langloisfggz@videotron.net>; <cre02@alma.digicom.qc.ca>; <arobichaud@fpq.com>;
 <suzannefggz@videotron.net>; <ajjd@resamf.com>; <louis.nature@videotron.ca>;
 <michel.lesage2@regions.qc.ca>; <conseil@paysage.qc.ca>; <bergeron.yves@uqam.ca>;
 <zipnord@globetrotter.net>; <nico_blan@yahoo.com>; <jbonin@conservationdelanature.ca>;
 <andre.bernard.bouchard@umontreal.ca>; <vbrunette@upa.qc.ca>;
 <groupe.cleary@autochtones.com&
Cc : Jean Langlois <jlanglois@cpaws.org>; John O'Driscoll <odriscoll_john@hotmail.com>; Michèle
 Boulanger <michele.boulanger@globetrotter.net>; Harvey Mead <hmead@sympatico.ca>
Envoyé : 17 septembre, 2001 20:56
Objet : La réponse des trois sous-ministres... petit malentendu

Messieurs, Mesdames,

Je tiens à vous informer qu'il y a eu un petit malentendu concernant la lettre qui vous a été envoyée le 13 septembre dernier au nom de l'UQCN et de la SNAP, au sujet de la réponse des trois sous-ministres et de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP).

La Société pour la nature et les parcs du Canada n'est pas du tout satisfaite par la lettre reçue des trois sous-ministres, qui ne donne aucune preuve quant au progrès du dossier et où ils ne mentionnent pas notre demande de rencontre. De ce fait, nous avons l'intention de leur réécrire afin de manifester notre mécontentement et nous ferons notre possible afin que le dossier ne soit pas légué aux oubliettes et qu'une rencontre avec les divers organismes ait bel et bien lieu!

Nous sommes désolés de ce malentendu et soyez assurés que nous suivrons ce dossier de près!

Brigitte Voss
 Coordonnatrice Montréal
 Société pour la nature
 et les parcs du Canada (SNAP)/
 Canadian Parks and
 Wilderness Society (CPAWS)
 C.P. 5394, succursale B
 Montréal (Québec) H3B 4P1
 Tél. : (514) 728-5885
 Téléc. : (514) 728-2929
 Courriel : bvoss@cpaws.org



A: Robert Coutois
 Pièces du dossier
 S.Q.A.P.

ᑲᑎᑲᑲ ᓄᓇᑳᑦ ᑳᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑲᑲ ᑲᑎᑲᑲᑲᑲ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

DATE: 2 OCTOBRE 2001

NBRE DE PAGES (Incluant celle-ci) :

4 8 x 11
 8 x 14

AUX MEMBRES DU CCEK :

<input type="checkbox"/>	Claude ABEL	TÉLÉCOPIEUR : (418) 649-6674 (9)
<input type="checkbox"/>	Eli ANGIYOU	TÉLÉCOPIEUR : (819) 496-2200 (1)
<input checked="" type="checkbox"/>	Danielle BAILLARGEON	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-4667 (9)
<input type="checkbox"/>	Michael BARRETT	TÉLÉCOPIEUR : (819) 964-0063 (1)
<input type="checkbox"/>	Yves DÉSILETS	TÉLÉCOPIEUR : (819) 994-5495 (1)
<input type="checkbox"/>	Paule HALLEY	TÉLÉCOPIEUR : (418) 648-9483 (9)
<input type="checkbox"/>	Hélène LEBLOND	TÉLÉCOPIEUR : (418) 842-0425 (9)
<input type="checkbox"/>	David OKPIK	TÉLÉCOPIEUR : (819) 492-9935 (1)

DE : ROBERT COMTOIS TÉL : (418) 656-2131, poste 4730

COMMENTAIRES

Bonjour Danielle,
Tel que convenu : le e. rendu de la
rencontre du CCEK et de la Commission
du Nunavik à Puvionitug le 30/08/2000.
Sincèrement,

RL.

2001-07-09

Secrétariat
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 1093, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B5

TÉL. : (418) 656-2131, poste 4730
FAX. : (418) 656-3023



**MINUTES OF A MEETING HELD IN PUVIRNITUQ,
ON AUGUST 30, 2000 BETWEEN THE KATIVIK ADVISORY
COMMITTEE ON THE ENVIRONMENT AND THE NUNAVIK COMMISSON**

PERSONS IN ATTENDANCE :

From the Commission

- Marc-Adélaard Tremblay, Commissioner and Acting chairperson
- Gérard Duhaime, Commissioner
- Annie May Popert, Commissioner
- Paul Bussi eres, co-secretary

From KACE

- H el ene Leblond, president
- Yves D esilet, vice-president
- Claude Abel, member for the Federal government
- Paule Hally, member for the Quebec government
- Moncy Novallingo, member for KRG
- Michael Barrette, member for KRG
- Robert Comtois, secretary

In introduction, Marc-Ad elard Tremblay explains the work and mandate of the Commission, starting with a brief historical account of the events prior to the creation of the Commission, and a presentation of its members.

G erard Duhaime and Annie May Popert also intervene to explain to their guests the purpose of this meeting and invite them to talk about the place of environment protection as well as the place of the Kativik advisory Committee in a future Nunavik government.

In turn Moncy Novallingo welcomes the group, followed by the "freshly" appointed president of the Committee, H el ene Leblond, and their presentation then starts and covers the following points:

- ⇒ role of the Committee: to make recommendations to both governments about the policies they establish in relation with the protection of the environment. (see hereto attached document).
- ⇒ Composition of the Committee: 3 members appointed by the Federal government, 3 by Quebec, and 3 by KRG. The presidency of the group rotates every year.
- ⇒ Problems related to the impact assessment process in Nunavik are numerous:
 1. As described in Chapter 23 of the JBNQA, the regime seems to be functional, but it has some faults that need to be looked at . First, it provides a list of projects that must be submitted to an impact assessment process, and a list of projects which are excluded, but it leaves a grey zone of uncertainty in between the two.
 2. Chapter 23 also gives a clear and important role to the Kativik advisory Committee but there is no real provision for its financing, thus leaving the Committee with little resources and money. Its members are only part time and the expertise is frequently out of reach. Access to government documentation concerning a given project is not always forthcoming either, even from KRG, which seems to indicate a lack of interest and which means that the Committee's recommendation have at time little impact. The work is not being done at the level it should be.
 3. There is little stability also in the functioning of the Committee. The presidency changes every years, the budget is given for one year only, solely decided by Quebec which recuperates half of the cost from the federal government. Actually, the budget is approved by the Quebec department of Environment while in other regions where the BAPE applies, it is decided by a Parliamentary Committee.

4. Another problem comes with the recent application of the Canadian Environmental Assessment act which now obliges certain projects in Nunavik to a double assessment process, impacting heavily on costs and causing undue delays to the project.

RECOMMENDATIONS FOR CHANGES IN THE ASSESSMENT PROCESS

1) The process itself is a good one but:

- * There is a group of projects (grey zone) which do not appear on either list: for instance, a landing strip for an outfitter camp, a solid waste disposal site, or a small municipal road going to Richmond Gulf. For these projects which are not presently listed, the Committee recommends that a Nunavik process be established under the Nunavik Government in order to responsablize the region to the environment issue.
- * Concerning the federal process (CEAA) which causes confusion, a waste of energy and additional costs, it is recommended that it be delegated in such a way that only the JBNQA process be applied

2) The regional land use plan

- * Under the present regime, the permits for construction (cabins or cottages) are being issued from Sept-Isles. In consequence, nobody in Nunavik knows which construction has a permit and which one does not have. And there is no inspection on site after the construction. The land use plan may be good but its enforcement and application is a problem.

3) Parks

- * In Nunavik, parks or zones set aside for future parks should be administered by a regional entity.

In continuation, refer to the hereto attached letter addressed to Tommy Grey

Le 5 septembre 2001

Monsieur Harvey Mead Président
Union québécoise pour la nature

Madame Brigitte Voss Coordonnatrice
Société pour la nature et les parcs - Section Montréal

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 9 juillet dernier dans laquelle vous exprimez votre inquiétude à l'égard du retard du gouvernement du Québec à finaliser son projet de stratégie québécoise sur les aires protégées.

Nous tenons d'abord à vous assurer que le travail pour doter le Québec d'une telle stratégie se poursuit. La conciliation des aspects socio-économiques et environnementaux dans ce dossier et le soin que nous comptons y apporter, vous permettront certainement de comprendre la modification des échéances.

Soyez assurés que dès que les travaux seront suffisamment avancés, nous vous informerons des développements afin de bénéficier de votre point de vue constructif sur cet important dossier.

Nous vous remercions de votre intérêt envers ce projet d'envergure et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre de Le sous-ministre des

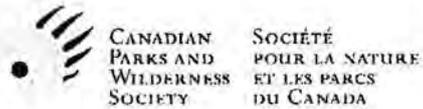
Le sous-ministre de l'Environnement,

Gilbert Charland

Le sous-ministre des Ressources naturelles,

Michel Boivin

La présidente-directrice générale
de la Société de la Faune et des Parcs du Québec



Québec, le 9 juillet 2001

Monsieur André Magny, président-directeur général
Société de la Faune et des Parcs du Québec

Monsieur Gilbert Charland, sous-ministre
Ministère de l'Environnement du Québec

Monsieur Michel Boivin, sous-ministre
Ministère des Ressources naturelles du Québec

OBJET : Engagement non tenu en relation avec la SQAP
Demande de rencontre

Messieurs,

Vous trouverez, annexée à cette lettre, copie d'un communiqué que viennent d'émettre l'Union québécoise pour la nature (UQCN) et la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP-section Montréal). En effet, la situation relative à la mise en oeuvre de la SQAP nous paraît de plus en plus préoccupante et nous sollicitons une rencontre pour en discuter.

Déjà l'UQCN et le Fonds mondial pour la nature ont manifesté leur désaccord devant la décision de retirer M. Léopold Gaudreau du dossier de la SQAP. Suite à l'échec quant à l'engagement de vous ou de vos prédécesseurs de produire le document de consultation maintenant retardé de six mois, nul besoin de retourner en arrière pour vous signaler notre désarroi devant la situation qui semble prévaloir relativement à la SQAP : perte du principal gestionnaire; perte du principal rédacteur; non respect de l'engagement de convoquer les intervenants en juin et de produire un document de consultation; et annonce d'un programme de petites centrales allant à l'encontre d'engagements antérieurs concernant des rivières patrimoniales.

Bon nombre d'autres points et préoccupations que nous aimerions discuter avec vous sont mentionnés dans le communiqué, nous nous permettons de les réitérer : surallocation via les CAAF dans la forêt boréale (voir *La limite nordique des forêts attribuables*) et les intentions du MRN à cet égard, face à son engagement envers la SQAP d'y trouver 8 % pour protection; planification de la FAPAQ en matière de parcs, dans le respect de la SQAP; situation par rapport à la rédaction du document de consultation; gestion des retards dans la consultation prévue; rencontre promise mais non tenue avec les intervenants; absence de toute nouvelle sur une stratégie pour les dix-huit réserves de

parcs dans le Nord de la province; position des organismes canadiens et américains face au manque de protection du territoire québécois.

Pour l'UQCN, la décision du Gouvernement de lancer la SQAP constituait une reconnaissance très tardive mais très appréciée, après vingt ans de tergiversations, reports, moratoires et gestes contraires, de l'importance pour le Québec de constituer un réseau d'aires protégées pouvant répondre aux besoins de territoires témoins naturels intégraux pouvant permettre la correction de tir lors d'erreurs de développement du territoire ainsi qu'au soutien du développement écotouristique, secteur en pleine croissance. L'UQCN ose croire qu'il s'agit d'une reconnaissance d'une des principales revendications de la Coalition sur la forêt vierge nordique (organisme parrainé par l'UQCN); la Coalition représentait un nombre important et très diversifié d'organismes et, par leur intervention, d'individus préoccupés par le retard que connaît le Québec dans la protection de son territoire.

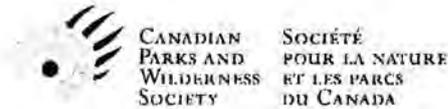
Pour la SNAP, il s'agit d'une première expérience avec la situation qui semble prévaloir au Québec; celle-ci semble expliquer, du moins en partie, le fait que le Québec ne respecte d'aucune façon les attentes de la communauté internationale envers les nations souveraines, soit la protection de territoires représentatifs de leur biodiversité et de leurs écosystèmes. Par les contacts de la Société avec de nombreux partenaires canadiens et internationaux dans le dossier des aires protégées, la SNAP est très au fait de la détermination de ces organismes à promouvoir la protection en priorité de la forêt boréale canadienne et euro-asiatique, qui constitue une partie importante – la majorité – des forêts frontalières qui restent intactes sur la planète. À ce jour, plus de 1100 individus provenant du Québec ainsi que de plusieurs endroits dans le monde ont manifesté leur mécontentement aux ministères concernés par la SQAP.

Connaissant ce qui nous paraît comme un grand consensus dans la société à aller de l'avant avec la SQAP, nous nous permettons de diffuser à tous les partenaires externes de la SQAP le communiqué émis, ainsi que cette lettre. Il est fort possible que la rencontre demandée par l'UQCN et la SNAP doive se convertir, suite à d'autres interventions, en une réunion avec tous les intervenants, telle que promise, et cela avant la période de vacances qui s'en vient ou juste après.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à cette lettre, et à notre demande.

Harvey Mead, président
Union québécoise pour la nature (UQCN)

Brigitte Voss, coordonnatrice
Société pour la nature et les parcs (SNAP – section Montréal)



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Les aires protégées un an plus tard: Le Gouvernement du Québec ne tient pas parole

Québec et Montréal, le 9 juillet 2001 - L'Union québécoise pour la nature (UQCN) et la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) dénoncent l'incapacité du Gouvernement du Québec à tenir parole dans le dossier de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP). Les deux organismes viennent d'obtenir la confirmation d'un troisième report de publication du document de consultation portant sur la stratégie gouvernementale, promis pour le mois de juin. La Stratégie doit viser à identifier et à protéger, d'ici 2005, 8% de la superficie de la province, cela en s'assurant de représenter sa biodiversité.

Selon le président de l'UQCN, M. Harvey Mead, «tout porte à croire que le dossier est en déroute au sein du gouvernement. Les aires protégées ont maintenant perdu non seulement leur principal défenseur gouvernemental, Léopold Gaudreau, mais également une personne clé dans la rédaction de l'éventuelle stratégie, Vincent Gérardin, qui a soumis une lettre notifiant ses supérieurs de son retrait du dossier, faute de progrès envisageable».

En janvier, le principal responsable du dossier et un intervenant des plus crédibles au sein du gouvernement, M. Léopold Gaudreau, gestionnaire à la Direction du patrimoine écologique (MENV), a été retiré du dossier, sous prétexte qu'il n'avait pas suivi les procédures convenues entre les trois ministères impliqués. L'UQCN et la SNAP y ont vu plutôt un effort de sabotage du processus d'élaboration de la SQAP. Depuis peu, monsieur Vincent Gérardin, lui aussi du MENV, aurait envoyé à ses supérieurs sa lettre de «démission» du dossier. Harvey Mead souligne que «Vincent Gérardin a fait montre d'une grande capacité de compréhension et de réalisme lors de la rédaction de la Stratégie de protection des forêts, en 1990; avec un représentant du MRN et deux de l'industrie forestière, il a produit un document de consultation consensuel qui a permis la tenue d'audiences concluantes par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Son départ ne peut être qu'un très mauvais signal quant à la situation qui prévaut à l'intérieur du gouvernement par rapport à la SQAP», de conclure monsieur Mead.

Pour sa part, madame Brigitte Voss, coordonnatrice de la section montréalaise de la SNAP, souligne la déception des milieux de l'environnement, qui avaient investi beaucoup d'espoir dans la décision du Gouvernement de mettre en place un véritable réseau d'aires protégées. «Le Québec fait déjà piètre figure dans le portrait international des réseaux de territoires protégés permettant le maintien d'une biodiversité fonctionnelle et intégrale. Les dérapages depuis le mois de janvier ne font qu'accentuer les traits sombres du portrait, où le Québec, avec moins de 1 % de son territoire protégé légalement contre toute exploitation industrielle, se trouve à la queue du peloton des nations en la matière». À ce jour, les pays du monde protègent en moyenne 10 % de leur territoire contre l'exploitation forestière, minière, énergétique et autre. «La protection intégrale de 8 % du territoire québécois constituerait un acquis impressionnant pour le Québec, renversant les habitudes des dernières décennies, même si elle le laisserait toujours en retard par rapport à l'ensemble des nations», continue madame Voss.

Le 21 juin 2000 le Conseil des ministres a adopté une résolution demandant au ministère de l'Environnement, avec la collaboration du ministère des Ressources naturelles (MRN) et de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), de déposer dans un an – soit pour fin juin 2001– un projet de stratégie permettant de mettre en place d'ici 2005 d'un réseau d'aires protégées représentatives.

En janvier 2001, les trois ministères ont reporté une réunion publique portant sur une première version du projet de stratégie. Le 8 mars 2001, la réunion a eu lieu, sans qu'aucune version du projet ne soit distribuée; elle était présidée par les sous-ministres en titre des trois responsables gouvernementaux. Devant un auditoire de plus de cent personnes, les trois sous-ministres ont pris l'engagement de convoquer une nouvelle rencontre publique avant de publier, en juin 2001, la version finale du projet de stratégie, version qui serait par la suite soumise à la consultation publique, tel que décidé par le Conseil des ministres.

Cette promesse n'a pas été tenue. À l'échéance de la date fixée, l'UQCN et la SNAP viennent d'apprendre, du nouveau responsable de la SQAP pour les trois ministères, M. Robert Noël de Tilly, que le document ne sera pas prêt avant l'automne, au plus tôt. L'UQCN et la SNAP craignent que la SQAP soit dans une impasse. Avec une surallocation de la forêt québécoise d'environ 6% au bénéfice des compagnies forestières, le MRN semble abandonner l'idée, non seulement de respecter l'engagement d'atteindre 8% d'aires protégées, mais fort probablement de créer des aires protégées en milieu forestier, alors que c'est en forêt que la menace de perte de biodiversité est la plus manifeste. La FAPAQ, pour sa part, ne fait montre, à date, que de timides intentions pour pousser le projet de stratégie et sa mise en œuvre.

Jean Langlois, directeur de la section de la Vallée de l'Outaouais de la SNAP, insiste dans ce contexte : «Ce n'est pas seulement un projet gouvernemental qui est en retard. Au rythme actuel de la coupe forestière, nous perdons des aires naturelles à chaque jour. Un retard pour la SQAP représente la perte permanente d'aires protégées potentielles».

Les deux organismes ont envoyé une lettre aux trois sous-ministres responsables de la SQAP aujourd'hui, pour demander une rencontre.

Sources :

Harvey Mead, UQCN : 418-652-7572 ou 418-653-6090
Brigitte Voss, SNAP: 514-728-5885